

AUJOURD'HUI



LES BELLES-SOEURS ONT VINGT ANS

Jour historique, demain 28 août, pour le théâtre québécois. Il y a 20 ans, Michel Tremblay et André Brassard créaient *Les Belles-soeurs* au Rideau Vert. Sur la photo: Denise Filiatrault en Rose Ouimet. Un texte de Robert Lévesque. **Page C-1**



GODBOUT COWBOY

Le cinéaste Jacques Godbout a suivi les traces d'un Québécois devenu un pur cowboy américain. Son film, *Alias Will James*, est l'une des révélations du Festival des films du monde. Marcel Jean l'a interviewé. **Page C-1**



MAMMA DOLTO EST MORTE

La célèbre «mamma» de la psychanalyse de l'enfance et auteure bien connue, Françoise Dolto, est morte à Paris, à l'âge de 79 ans. **Page A-2**

VARSOVIE PRÊT À DISCUTER

Les autorités polonaises ont proposé hier des discussions avec les dirigeants syndicaux pour mettre fin à la plus importante vague de grèves du pays depuis 1981. **Page A-7**

AIR CANADA VEND SES ACTIONS

La privatisation d'Air Canada est bel et bien en marche. Hier, la société aérienne a déposé son prospectus préliminaire pour la vente de ses actions. **Page B-1**

Les vols électroniques dans les guichets automatiques

La Banque Nationale a aussi été dévalisée

SYLVAIN BLANCHARD

Les Caisses populaires ne sont pas les seules. Les banques sont aussi victimes de vols électroniques. Le guichet automatique de la Banque Nationale situé au Provi-Soir du 5405 Côte-des-Neiges s'est fait dévaliser plusieurs dizaines de milliers de dollars à la fin du mois de novembre 87. Le délit se serait produit tard dans la nuit, à l'intérieur même de l'établissement, quelques heures après son approvisionnement. Les auteurs du

crime auraient pénétré par la porte arrière du Provi-soir, située vis-à-vis la rue Lacombe, où seuls, en principe, ont accès les agents de sécurité. La police n'aurait pas encore identifié les malfaiteurs.

Selon une source, «des employés de Secur ont été soupçonnés d'avoir été mêlés à l'affaire, et ce, même si la compagnie ne possédait plus, au moment du vol, le contrat d'approvisionnement du guichet automatique de la Banque de Nationale à ce Provi-Soir. Quelques jours après le déclenchement de l'enquête, quatre

agents de sécurité de Secur ont dû subir le test du polygraphe (détecteur de mensonge), mais sans aucun résultats».

La confirmation du délit n'a pu être faite auprès de la Banque Nationale, «car les statistiques à ce sujet ne sont pas disponibles actuellement», nous a répondu un préposé du Service bancaire automatisé de la BN. Mis au courant de l'information, un cadre supérieur de l'institution a dit ignorer tout de cette histoire.

À la Sûreté du Québec, le porte-pa-

role des relations publiques, M. Denis Haché, a cependant signalé au DEVOIR, il y a plus d'une semaine, que le guichet automatique d'une banque de la région de Montréal avait bel et bien été cambriolé au cours des douze derniers mois, sans jamais toutefois la nommer.

Par ailleurs, l'on sait maintenant que les vols commis dans les guichets automatiques de trois succursales du Mouvement Desjardins ont eu lieu en février, avril et juin derniers. Il s'agit de la Caisse du Carrefour Rolland-Therrien, à Longueuil,

et d'une caisse localisée à Terrebonne. La troisième demeure inconnue.

Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, M. Bruno Morin, vice-président sénior technique et gestion de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest du Québec, a expliqué que les vols commis à ces succursales étaient «probablement» survenus dans les «réserves» des guichets.

Ces réserves sont des compartiments qui contiennent des milliers

Voir page A-14 : Vol

Les 15,000 gallons de l'entrepôt incendié devront être mis en sécurité

Québec adresse une mise en demeure à Marc Levy

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ministère québécois de l'Environnement a fait parvenir hier une mise en demeure en bonne et due forme à Marc Levy, le propriétaire de la compagnie Toxitec qui possède l'entrepôt de BPC de Saint-Basile-le-Grand, incendié lundi soir dernier.

La mise en demeure exige, selon la source du DEVOIR, que le propriétaire des 10,000 à 15,000 gallons de BPC non brûlés soient placés en sécurité à ses frais. La compagnie Toxitec serait aussi tenue responsable des dommages causés par l'incendie.

Il a été impossible de faire confir-



Marc Levy: la chasse à l'homme.

mer ces informations par les responsables du service des communications du ministère. L'un d'eux a même suggéré à ses collègues, après une communication avec LE DEVOIR, de déconseiller au directeur régional, M. Antonio Flamand, de répondre aux questions factuelles qu'on pourrait lui adresser à ce sujet s'il était rejoint. La «consigne» donnée aux fonctionnaires était claire: tout passe par les communications. Pas question pour eux de répondre aux journalistes, a expliqué un fonctionnaire à Québec.

Il a néanmoins été possible d'apprendre que la mise en demeure

Voir page A-14 : Marc Levy

Le calme revient dans la zone contaminée

Une équipe de médecins examinera les sinistrés

CAROLE BEAULIEU

Un programme médical spécial s'adressant à tous les sinistrés et travailleurs de l'accident écologique de Saint-Basile-le-Grand a été mis en

branle hier à l'hôpital Charles-Lemoyne de Longueuil.

Des sapeurs-pompiers de Beloeil et des policiers de Saint-Basile ont été parmi les premières personnes à se rendre à l'hôpital par petits groupes hier en fin d'après-midi.

Ils ont notamment subi un examen médical sommaire et des tests sanguins.

L'opération doit se poursuivre tout au cours de la fin de semaine, ont confirmé hier en conférence de presse les autorités médicales du gouvernement du Québec.

Même si la santé de la majorité des sinistrés «n'est pas menacée», ont affirmé hier les autorités, un tel programme est «normal» en matière de santé publique. «Il est toujours mieux d'être sur-prudent», a déclaré le toxicologue Albert Nantel. Nous devons recueillir le plus d'information possible.»

Une dizaine d'équipes médicales spéciales seront à l'oeuvre samedi et dimanche, de 8h à minuit, pour recevoir les 3,000 sinistrés, a fait savoir hier l'adjoint-médical de l'hôpital Charles-Lemoyne, le docteur Alain Poirier.

Les sinistrés sont invités à contacter les autorités municipales pour connaître les heures réservées à leur rue ou à leur quartier.

Les résultats de ces examens ne

Voir page A-14 : Sinistrés

Voir autres informations

— Page A-3

Rien ne va plus à Postes Canada

OTTAWA (PC) — Les négociations sont à nouveau rompues aux Postes en raison, selon la direction de la société, de la mauvaise foi du syndicat des 5,800 employés en grève.

Postes Canada a même déposé une plainte formelle à ce sujet au Conseil des relations de travail du Canada, mais le syndicat a rétorqué que l'accusation était frivole.

Le ministre du Travail Pierre Cadieux, qui doit donner son consentement pour que la plainte puisse suivre son cours, étudiait le dossier, hier, à son bureau de la colline parlementaire. On ignore quand il rendra sa décision.

Les discussions ont achoppé hier sur l'unique point encore à résoudre:

la demi-heure de dîner payée que réclament les 1,400 techniciens de Postes Canada et qu'ont déjà les autres employés de la société.

Tous les autres points en litige ont été réglés, une entente de principe ayant même été conclue pour les 4,400 employés de bureau et de l'administration membres eux aussi du Syndicat des employés des postes, lui-même affilié à l'Alliance de la fonction publique du Canada qui compte 180,000 membres.

Postes Canada demande au Conseil des relations de travail d'ordonner la ratification de l'entente déjà intervenue pour les deux tiers des employés en grève afin de pouvoir négocier séparément avec les tech-

Voir page A-14 : Postes

L'agitation fait tache d'huile en Yougoslavie

BELGRADE (AFP) — L'agitation sociale en Yougoslavie où les mineurs de plusieurs houillères étaient en grève hier risque de s'étendre, les travailleurs d'autres mines ayant lancé des mots d'ordre de grève, tandis que les enseignants et les contrôleurs aériens envisagent des mouvements de débrayage pour le mois de septembre.

Cette vague de mécontentement est due à la dégradation du niveau des salaires à la suite de l'inflation qui évolue au rythme annuel de plus de 190 %.

Dans les houillères d'Ivanograd (Monténégro, sud du pays), plus de 200 mineurs ont débrayé jeudi pour protester contre le retard de 90 jours dans le versement de leurs salaires. Ils font valoir que l'inflation déprécie chaque jour leurs maigres salaires — 200,000 dinars (quelque \$ 70) par mois en moyenne — et exigent de la direction de leur assurer avant le 1er septembre une prime de vacances et des denrées alimentaires pour l'hiver.

Les mineurs de Velika Kladusa (Bosnie, centre du pays) se sont mis

en grève hier, après avoir reçu les salaires du mois de juillet réduits de 20 %. Cette réduction est due à l'application de la loi sur l'encadrement des salaires, qui lie ceux-ci aux résultats obtenus par l'entreprise.

Les mineurs des houillères de Labin (Croatie, nord-ouest), qui avaient observé l'année dernière la plus longue grève de l'histoire de la Fédération yougoslave en débrayant pendant 33 jours, ont lancé un mot d'ordre de grève pour hier après-midi si les responsables de la mine ne leur accordent pas une augmentation de

50 % au lieu des 31 % proposés par la direction.

Les mineurs de Labin, qui s'étaient soulevés en 1921 et avaient proclamé une «république de Labin», critiquent les dirigeants du pays et leurs propres syndicats auxquels ils reprochent d'être incapables de freiner la hausse des prix et d'empêcher «les erreurs» du gouvernement en matière de politique économique.

Au début de cette semaine, quelque 200 mineurs des houillères de Zenica (Bosnie), en grève depuis qua-

tre jours, s'étaient rendus au siège local de la Ligue des communistes, le parti au pouvoir, pour réclamer des augmentations de salaire de 50 à 60 %. À l'issue de négociations infructueuses, ils avaient regagné la mine sans reprendre le travail. Des mineurs de deux autres mines de la région sont venus se joindre à eux.

L'agitation sociale risque de s'étendre aux enseignants qui sont de plus en plus nombreux à annoncer des mouvements de grève pour la rentrée scolaire. En Croatie où cer-

Voir page A-14 : Agitation



Jane Birkin, à gauche, et la cinéaste Agnès Varda présentaient *Kung Fu Master* au Festival des films du monde, hier.

Mira Nair et Agnès Varda

L'une débute, l'autre pas...

ROBERT LÉVESQUE

Deux femmes, l'une qui débute par une réussite, l'autre qui poursuit une carrière remarquable, ont fait l'événement, hier, à la troisième journée du Festival des films du monde (FFM): Mira Nair, l'Indienne, qui jette un re-



gard troublé sur Bombay; Agnès Varda, la plus que Française, célebre, sensible, qui traque finement un amour qui n'a rien de classique.

Salaam Bombay!, qui a valu à Mira Nair la caméra d'or de la première oeuvre au festival de Cannes en mai dernier, et *Kung Fu Master*, pour lequel Varda a eu une presse formidable à Ber-

lin mais aucun prix au palmarès, apparaissent, hier, comme les deux premiers coups de coeur de l'édition 88 du FFM.

Varda, accompagnée de Jane Birkin, première «vedette» à affronter la presse du festival, ont d'ailleurs donné, hier, une (trop) courte conférence de presse qui avait un ton si vif, si clair, qu'au-delà de la réputation de leur duo de Berlin qui avait séduit la presse internationale en février dernier, on pouvait y sentir l'intelligence du coeur et du cinéma réunis.

Mira Nair débute. Agnès Varda continue. L'une fait parler ses images, l'autre aussi. On a vu avec ces deux films très applaudis, et qui sortiront en salle au Québec (c'est déjà fait pour *Kung Fu Master*, au Berr), jusqu'où le cinéma peut emporter l'adhésion, tirer à lui tous ces désirs de voyage et de dépayse-

Voir page A-14 : Festival

Claude Beauchamp

AGROPUR

Cinquante ans de rêves et de réalisations depuis la Société coopérative agricole du canton de Granby 1938-1988

L'histoire d'une réussite économique exemplaire.

Volume abondamment illustré, 2 couleurs, 288 pages, 19,95\$

aux éditions du BORÉAL

Cinquante ans de rêves et de réalisations depuis la Société coopérative agricole du canton de Granby — 1938-1988

Françoise Dolto meurt à 79 ans

RENÉE ROWAN

Françoise Dolto, la célèbre *mamma* de la psychanalyse d'enfants, est décédée jeudi soir dans son appartement parisien du Ve arrondissement, à l'âge de 79 ans, des suites d'une affection pulmonaire.

Depuis son passage à *Apostrophes* à l'hiver 1987, le public, aussi bien français que québécois, se nourrissait des paroles du médecin spécialisée depuis plus de 40 ans dans la psychanalyse d'enfants. Tout un chacun voulait savoir ce qu'elle pensait des enfants adoptés, de l'enfant pervers, des parents délinquants, de la famille reconstituée.

Devenue « populaire » à la suite d'une chronique qu'elle a tenue pendant quelques années à la radio nationale France-Inter, auteur de nombreux ouvrages dont *Lorsque l'enfant paraît* (Seuil), *Solitude* (éditions Vertiges), *Enfances*, cette pionnière de l'analyse était avant tout une dame riche d'amour, de compréhension, de « savoir humain ».

Les Québécois, à deux reprises, ont eu l'occasion de la mieux connaître. Elle a consacré son premier voyage chez nous, en septembre 1983, aux professionnels qui s'occupent d'enfants dans les hôpitaux et institutions. Invitée à Montréal par le service de psychologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, elle avait eu des entretiens privilégiés dans le cadre de séminaires fermés réunissant 35 personnes.

Ces rencontres ont donné lieu à un ouvrage intitulé *Dialogues québécois* (Seuil), qui se présente sous la forme de questions et réponses et dont chaque chapitre aborde un sujet différent: enfants adoptés, psychose, incest, délinquance, etc.

Lors de sa dernière visite, en mai 1987, elle a participé au congrès annuel de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec, au Château Frontenac. Mais auparavant, elle avait enregistré à Paris un vidéo pour le lan-



Photo Jacques Grenier

Françoise Dolto lors de son passage à Montréal en 1987.

cement, au début de ce même mois, du congrès de l'Association d'éducation préscolaire du Québec.

À l'occasion de ce dernier passage parmi nous, elle avait été littéralement la proie des médias. Personne n'avait échappé à la fascination de cette femme de gros bons sens dont les propos, simples, directs, tantôt audacieux, parfois conservateurs, ne laissaient personne indifférent. Avec chaleur, elle avait l'art de rendre limpides les problèmes les plus complexes.

Françoise Dolto avait pris sa retraite de praticienne de la médecine en 1979 après avoir traité à Paris des milliers d'enfants difficiles. Mais, comme elle nous le confiait en entrevue (LE DEVOIR, 30 mai 1987), elle avait fait bien autres choses depuis. En plus de poursuivre ses recherches, elle

avait fondé la Maison verte, un lieu de prévention où les thérapeutes accueillent parents, enfants et femmes enceintes.

Et elle a beaucoup écrit. À la demande de sa fille Catherine qui voulait garder des souvenirs de sa « drôle de mère », elle a accepté de se mettre à nu dans un texte extraordinaire de franchise intitulé « Les yeux ronds » (*Enfances*, Seuil) qui a connu un grand succès de librairie. L'ouvrage sera d'ailleurs publié en format de poche dès le mois de septembre dans la collection Points actuels (Seuil), en même temps que sera lancé son tout dernier ouvrage *Quand les parents se séparent*, aussi au Seuil. On devrait trouver ces deux livres sur les rayons des librairies québécoises dès le mois d'octobre.

« Les enfants de parents séparés ont même plus de chance d'évoluer que les enfants de parents unis s'ils sont éduqués à dire leurs difficultés et à dire leurs désirs, confiait-elle à la journaliste Marie-Agnès Thellier (LE DEVOIR, 24 sept. 1983). Pour les autres, qui ont toujours leurs parents à côté d'eux, cela va de soi. Or, ils ne savent pas qu'ils souffriraient si leur papa (ou leur maman) n'était pas là. Ils ne savent pas qu'ils aiment. »

Pour Françoise Dolto, il apparaît fondamental de tout dire à l'enfant dès sa naissance. « C'est le non-dit qui blesse, qui bloque, qui tue. Il faut parler aux enfants, leur dire avec des mots justes ce qu'ils voient. Ne pas leur cacher les mois qu'ils éprouvent et qu'ils n'ose pas dire, mais qu'ils manifestent par un comportement mimique. »

La psychanalyste star, la supermami qui savaient si bien comprendre les enfants et surtout les « expliquer » aux grandes personnes, s'était aussi intéressée aux problèmes de la religion avec des écrits comme *L'Évangile au risque de la psychanalyse* et *La foi au risque de la psychanalyse*.

Françoise Dolto était la mère du chanteur de variétés Carlos. Elle disait de lui: « Je suis contente... il fait ce qu'il aime. »

Un sondage Angus Reid donne les conservateurs en avance

OTTAWA (PC) — Les conservateurs gagnent du terrain au Québec et mènent maintenant une lutte serrée à trois, révèle un sondage qui doit être rendu public aujourd'hui et dont le réseau anglais de Radio-Canada a appris la teneur.

Selon le sondage réalisé par la firme Angus Reid, les Tories obtiennent 36 % des appuis, les libéraux 32 % et les néo-démocrates 30 %.

CBC n'a pas précisé la taille de l'échantillon et le moment où l'enquête a été réalisée.

Les sondages Angus Reid comportent une marge d'erreur de 2,5 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Ce sondage constitue une bonne nouvelle pour le premier ministre Mulroney qui, croit-on, déclenchera les élections cet automne.

Il y a deux semaines, un sondage Gallup plaçait les libéraux en tête avec 35 % des intentions de vote, comparativement à 37 % le mois précédent, et les conservateurs à 34 %.

Le NPD était troisième avec 30 % de la faveur populaire. Ce sondage avait été réalisé entre le 3 et le 6 août.

Par ailleurs, le dernier sondage place les conservateurs en troisième position en Ontario, avec 30 % des intentions de vote, derrière les néo-démocrates (31 %) et les libéraux (37 %).

En Colombie-Britannique, le NPD mène la marche avec 41 % des voix, contre 31 % au parti de Brian Mulroney et 24 % à celui de John Turner.

Les conservateurs reprennent l'avance dans les Prairies avec 39 % des intentions de votes, suivis des libéraux (29 %) et des néo-démocrates (28 %).

Dans les Maritimes enfin, la formation libérale (42 %) devance le parti conservateur (36 %) et le NPD (23 %).

À Ottawa, le chef du Parti néo-démocrate, Ed Broadbent, a déclaré qu'il était satisfait des résultats du sondage Angus Reid, rendus publics jeudi soir, même si le sondage ne

place son parti qu'en troisième place.

« Ce qui est intéressant, est que pour une fois, ce sera une course à trois », a confié M. Broadbent, lors d'une entrevue à bord d'un vol vers Toronto où il devait passer la journée à faire campagne en vue des élections.

Mille cinq cent six Canadiens ont été interrogés, entre le 17 et le 23 août, dans le cadre du sondage.

Aucun porte-parole libéral ou conservateur n'était disponible pour en commenter les résultats.

M. Broadbent est particulièrement satisfait des 27 pour cent récoltés par son parti au Québec, ce qui le place au deuxième rang, derrière les conservateurs. Le NPD a ainsi récolté sept points de plus que lors du dernier sondage de juillet.

« Nous allons faire élire des néo-démocrates dans plusieurs régions du Québec », a-t-il dit, refusant toutefois de donner des chiffres précis.

Une recommandation du Conseil consultatif sur l'emploi et l'immigration

Pour contrer le racisme, Ottawa devrait informer la population

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le gouvernement doit mettre sur pied une campagne d'information sur l'immigration afin de parer à une montée du racisme au sein de la population canadienne.

C'est ce qu'a recommandé le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration dans un rapport rendu public hier, portant sur les perceptions des Canadiens à l'égard de l'immigration.

Intitulé *Regards sur l'immigration au Canada*, le document de 17 pages a été élaboré à partir de sondages d'opinion de diverses firmes, de coupures de journaux et d'entrevues avec des personnalités du monde des affaires, de groupes religieux, des milieux syndicaux, du secteur de la santé et des groupes intéressés à la question de l'immigration.

Le conseil consultatif a constaté un manque évident d'information et d'éducation sur tous les aspects de l'immigration. Avant 1986, a-t-il expliqué, cette question n'était pas considérée comme un grand sujet de préoccupation pour les Canadiens, et

toute l'information disponible était destinée aux experts dans le domaine.

Depuis l'arrivée des Tamouls au large de Terre-Neuve en 1986, la question de l'immigration est passée à l'avant-scène, accroissant le niveau de conscience du grand public, mais également sa confusion. La population ne fait pas tellement bien la différence entre les immigrants et les réfugiés, a déploré hier Mme Helen Sinclair, présidente du Comité sur l'immigration du conseil consultatif.

Le manque d'information et d'éducation risque de provoquer des rumeurs et des mythes, a soutenu le conseil consultatif. Effectivement, les diverses personnes rencontrées par le conseil ont souligné l'existence dans la population de certains préjugés raciaux, et ont dit craindre une montée du racisme au Canada.

Le racisme n'est pas encore un problème majeur au pays, mais il serait préférable de parer aux coups et de mettre sur pied une stratégie de communications visant à informer le grand public, a soutenu M. Jacques Vasseur, président du conseil consultatif.

Cette stratégie devrait porter sur

la contribution de l'immigration sur la démographie canadienne, les effets de l'immigration sur l'économie et le marché du travail et la nature multiculturelle du pays, a indiqué le conseil dans son rapport.

Le gouvernement fédéral devrait également lancer une campagne majeure d'information en vue de promouvoir l'harmonie raciale entre les différents groupes ethnoculturels du pays, a ajouté le conseil consultatif.

Dans son rapport, le Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration a également recommandé au gouvernement de régler au plus tôt le cas des milliers de réfugiés en attente de statut au Canada, afin de ne pas paralyser le nouveau système de détermination du statut de réfugié établi par le projet de loi C-55.

Il lui a demandé d'admettre davantage de migrants qui ne sont pas de véritables réfugiés au sens de la Convention de Genève, mais qui se trouvent dans des situations semblables, et de proposer ce modèle à l'Organisation des Nations-Unies.

Le gouvernement fédéral devrait aller plus loin encore et sensibiliser les pays développés à leurs responsabilités en matière de réfugiés.

Même avec l'adoption des projets de loi C-55 et C-84 sur les réfugiés, le Canada fait encore plus que sa part en fait d'accueil aux réfugiés, et il peut sans peur traiter de cette question dans les forums internationaux, a affirmé M. Vasseur.

Le conseil consultatif a également recommandé au Canada de faciliter l'admission de réfugiés et d'immigrants handicapés ayant de la famille au Canada, et de faciliter l'adoption internationale.

Il a enfin recommandé au gouvernement fédéral de conserver la responsabilité de la politique d'immigration et de son administration.

« Nous ne sommes pas contre l'élargissement des pouvoirs des provinces en matière d'immigration, mais il faut éviter de voir se développer 10 politiques différentes », a déclaré M. Vasseur.

À son avis, l'Accord du lac Meech est assez flexible pour permettre au Canada de conserver son leadership.

Qui Sait ...

si vous n'en profiterez pas vous même ?



Les embouteillages de la ville

La cohue sur les trottoirs

Le service lent et inefficace

Les heures d'ouverture peu pratiques

Les stationnements hors-prix

ENEZ À L'ATRIUM

Tout sous un même toit

Un stationnement intérieur gratuit

Des commerçants amicaux

Un service attentionné et compétent

Des prix concurrentiels

Un décor agréable

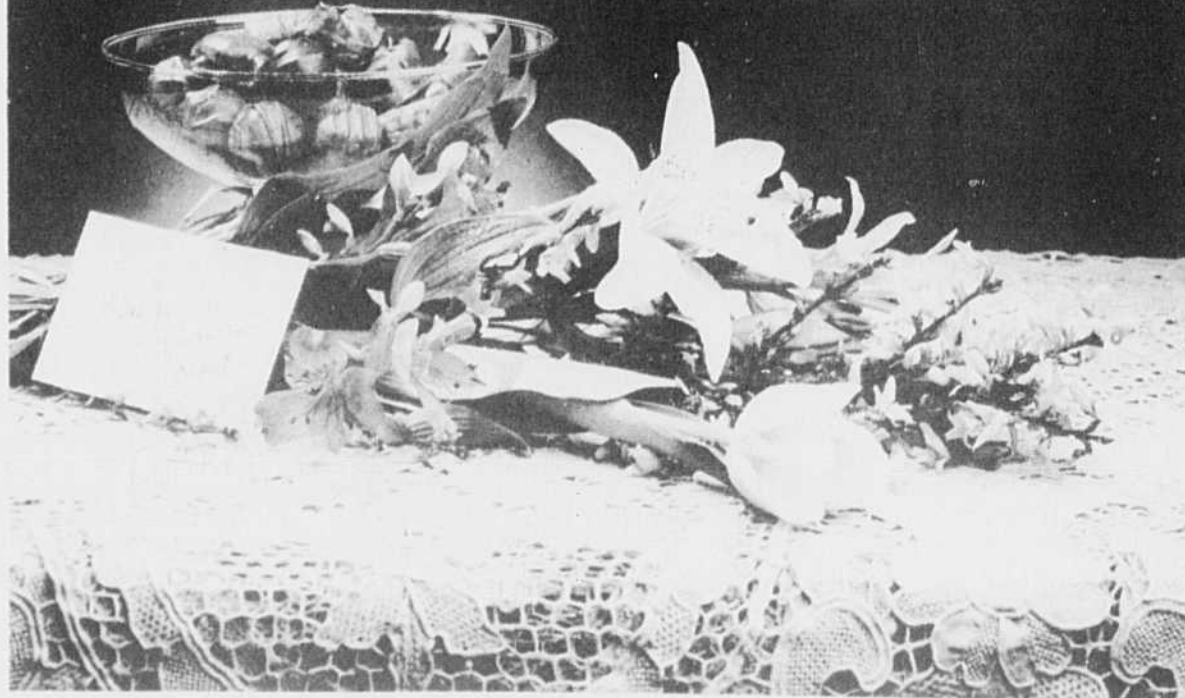
Des heures d'ouverture prolongées

LA FAÇON PRATIQUE DE MAGASINER



6100, avenue du Boisé (Angle Van Horne)

Faites comme chez vous!



Combinez tous les avantages et les services d'un grand hôtel et la qualité de vie d'un chez soi que vous aménagez à votre guise.

À la Résidence du Parc, vous venez en vacances, en repos, en convalescence, quelques jours, quelques semaines, ou vous installez pour votre retraite.

Comme à l'hôtel, vos enfants et votre famille peuvent aussi y séjourner lorsqu'ils vous rendent visite.

Comme chez vous, vous les recevez dans l'intimité de votre foyer.

Renseignements: (514) 465-1401



La Résidence du Parc à Saint-Lambert

L'endroit rêvé où couler des jours heureux.

LA CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND

Craignant un abus de la part des avocats

Le Barreau ouvre un bureau d'information pour les sinistrés

ISABELLE PARÉ

Le Barreau du Québec mettra dès lundi un bureau d'information juridique à la disposition des sinistrés de Saint-Basile-le-Grand pour éviter qu'une vague de mécontentement n'entraîne des procédures irraisonnées chez les citoyens.

Alors que déjà deux requêtes en recours collectifs sont devant la cour, le bâtonnier du Québec, M. Guy Gilbert s'est dit d'avis que cette initiative du Barreau s'imposait pour apporter « une dose de raisonnable » à la « procédure » qui pourrait s'emparer des citoyens démunis.

« Il n'y a pas de doute qu'un événement comme celui-ci est une source, en valeur et en nombre de clients, alléchante pour les avocats. Le public doit être informé des coûts et des délais auxquels il s'expose dans le cas de recours. Nous voulons éviter les décisions hâtives prises sous le coup de la susceptibilité », a dit M. Gilbert, ajoutant que les vic-

times de la MIUF, après cinq ans devant les tribunaux, n'ont toujours pas obtenu de réparation.

Depuis le sinistre, la Cour supérieure de Montréal a été saisie de deux requêtes en recours collectifs dont l'une regroupe 200 citoyens de Saint-Basile. De plus, certains spécialistes ont déjà conseillé aux évacués de faire sans plus tarder une réclamation auprès de l'indemnisation des victimes d'actes criminels.

L'un des avocats embauchés par les citoyens, M. Irwin Liebman, déclarait d'ailleurs au DEVOIR jeudi qu'il souhaitait rallier 1.500 citoyens évacués à la suite de la catastrophe de mardi.

De trois à cinq avocats « désintéressés » seront donc mis à la disposition des sinistrés dès lundi. Leur rôle, a souligné M. Gilbert, ne sera surtout pas de conseiller les sinistrés sur les recours à prendre, mais bien de la nature de ces procédures et leur chance de réussite.

Se gardant bien de commenter les

recours pris jusqu'ici, le bâtonnier n'a toutefois pas manqué de dire qu'« il ne fallait pas prendre au pied de la lettre ceux qui disent que les propriétés ont perdu 15 % à 25 % de leur valeur » dans la zone évacuée.

M. Gilbert s'est aussi empressé d'ajouter qu'il y avait peu de jurisprudence en matière de droit de l'environnement et que de nombreux recours, tels ceux de la MIUF et des inondés du 14 juillet, ont mis au grand jour la difficulté d'identifier clairement les auteurs de la faute.

« Chose certaine, cela pose de façon très évidente la question de savoir si notre société ne doit pas se doter d'un régime d'indemnisation sans obligation d'établir l'auteur de la faute en droit civil », a lancé M. Gilbert.

Le bureau d'information du Barreau sera logé au 1111 rue Jacques-Cartier est à Longueuil, local RC-01. Il sera ouvert au public lundi le 29 août de 14 h à 21 h, puis de 9 h à 21 h tous les jours pour deux semaines.



Photo CP
Cette banderolle dans la lunette d'une camionnette circulant à Saint-Basile-le-Grand traduit bien la crainte des résidents de cette municipalité devant les événements des jours derniers.

Sous la direction d'un ministre senior

Le PQ demande la mise sur pied d'un centre de crise

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — Le Parti québécois a dénoncé hier le cafouillage gouvernemental dans le désastre écologique de Saint-Basile et demandé au premier ministre Robert Bourassa de créer un « centre de crise » dirigé par un ministre senior doté des pouvoirs nécessaires.

« La façon dont le gouvernement gère la crise actuelle est inacceptable », a soutenu hier le député Jean-Pierre Charbonneau. Personne ne sait ce qui arrive et personne n'a de véritable autorité, a-t-il dit en assurant que les citoyens souffrent de l'incertitude qui règne au gouvernement.

Que les autorités aient réussi au moment de la catastrophe à faire évacuer rapidement les citoyens dans la zone sinistrée était une chose. Il faut maintenant que les citoyens affectés aient l'information nécessaire sur les mesures à prendre, sur les soins de santé dont ils ont besoin, sur l'aide matérielle et financière qui sera disponible, a-t-il dit.

Les citoyens de Saint-Basile se posent de multiples questions. Ils sont en droit d'avoir des réponses précises. Il y a des agriculteurs qui se trouvent privés de revenus et qui ont des paiements à faire. Il y a des gens dont le travail est perturbé, a souligné M. Charbonneau qui est la critique de son parti en matière d'environnement.

Depuis le début de cette crise, il y a trop d'intervenants gouvernementaux, croit le PQ qui note que le plus grave est qu'aucun ne semble avoir de véritable autorité. Normalement, le ministre responsable de la Protection civile devrait avoir l'autorité voulue mais celui-ci, Gilles Rocheleau, semble absent du dossier. De toute façon, il ne dispose ni des ressources, ni de l'autorité morale nécessaire, assure-t-on.

Le premier ministre Bourassa agit dès maintenant en créant un centre de crise qui relèverait du Conseil exécutif. Le ministre responsable pourrait être la vice-première ministre, Lise Bacon, suggère M. Charbonneau. Celui-ci propose aussi que le premier ministre crée du même coup un fonds spécial pour venir en aide aux victimes. Ce fonds, comme cela avait été fait lors de l'accident de Saint-Jean-Vianney, pourrait être administré par des gens de l'extérieur du gouvernement.

Le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, n'est pas selon M. Charbonneau la personne désignée pour diriger un tel centre de coordination gouvernemental. Sa conduite et celle de son ministère à l'égard de la gestion des déchets dangereux risquent trop d'être mise en cause lors de l'enquête du commissaire aux incendies.

Des questions graves se posent à l'endroit du sens des responsabilités du gouvernement libéral, assure le député péquiste. L'existence de ce dépôt de BPC était bien connu puisque le député libéral Gérard Latulippe en avait fait un des éléments de sa campagne électorale en 1985. Pourtant, les exigences du gouvernement face au propriétaire n'ont pas été resserrées, la preuve étant que rien n'a été fait lorsqu'on a constaté qu'une clôture de protection n'avait pas été mise en place.

On n'a même pas pris la précaution de demander aux policiers de Saint-Basile d'exercer une surveillance particulière, dit M. Charbonneau. Il assure que les policiers de cette municipalité n'avaient pas été mis en garde du danger particulier que représentait ce dépôt, si ce n'est en termes vagues.

Le gouvernement Bourassa prétend avoir pris le virage écologique mais ce n'est qu'un virage de relations publiques, soutient le député. Il

note que, champion des relations publiques, le ministre n'a obtenu aucun budget additionnel, n'a pris aucune mesure spécifique de protection pour assurer la surveillance des sites de déchets dangereux.

Le meilleur exemple de cela est le fait que M. Lincoln a refusé pendant deux ans d'accorder une subvention de \$100.000 pour assurer une surveillance permanente d'un dépôt de pneus usagés dans le village voisin de Saint-Amable. Il y a cinq millions de pneus usagés et si un feu survient, le désastre serait bien plus grand, dit M. Charbonneau qui rappelle que le ministre essayait de le ridiculiser au mois de juin lorsqu'il l'interrogeait à l'Assemblée nationale à ce sujet. Il a fallu une visite du premier ministre pendant l'été pour que le ministre change d'idée.

Une des responsabilités que devra prendre rapidement le gouvernement sera de trouver une solution pour l'incinération des BCP qui se trouvent au Québec ainsi que des autres déchets toxiques. La solution de Senneterre où un incinérateur devait être construit est bloquée par une injonction. Il faut trouver des solutions de rechange qui garantissent à la fois la sécurité des citoyens et du système écologique. Pour cela, le gouvernement ne peut se reposer sur l'entreprise privée, affirme le député.

Pour consommation humaine ou animale

Pagé maintient l'embargo sur tous les produits agricoles

Le ministre de l'Agriculture Michel Pagé a annoncé hier à Québec qu'il maintenait de façon stricte l'embargo décrété jeudi sur les produits agricoles destinés à la consommation humaine ou animale. Tant que des résultats probants de tests en cours sur la présence de dioxines et de furanes n'auront pas été obtenus, cet embargo sera maintenu. Selon les indications données hier par le ministre, ces résultats ne pourront probablement pas être obtenus avant mardi ou mercredi prochain.

Des tests faits sur des échantillons de lait prélevés le 24 août ont montré hier qu'il n'y avait aucune trace de BPC dans le lait. Ces résultats ne peuvent être probants car si les vaches ont mangé de l'herbe contaminée, il faut compter 24 heures pour que le lait soit contaminé. Ce sont les tests faits sur des prélèvements effectués le 25 août qui pourront être concluants.

Il n'y a au Canada que quatre laboratoires qui peuvent réaliser ces tests et il y a engorgement, explique M. Pagé pour justifier les délais dans l'exécution des tests. Au total, plus de 250 prélèvements ont été faits par son ministère.

En attendant ces résultats, M. Pagé a demandé aux agriculteurs de garder leurs animaux à l'intérieur et de les nourrir avec des fourrages récoltés avant l'incendie de Saint-Basile. Des stocks de lait, de maïs ont été confisqués dans les marchés publics ou chez les producteurs. On a également saisi des produits dans des marchés d'alimentation où des produits avaient pu être exposés à des retombées.

La zone qui est l'objet d'un embargo s'étend de Saint-Basile jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Elle compte 15 producteurs laitiers, trois producteurs de maïs et des producteurs de champignons et autres produits maraîchers. Tous ces producteurs seront dédommagés si cela s'avère nécessaire, assure le ministre qui fera rapport au Conseil des ministres mercredi. Cela risque de coûter très cher, surtout si les sols sont contaminés, dit-il. Déjà il faudra



Photo CP
Un employé masqué du ministère de l'Agriculture effectue des prélèvements dans un champ de Saint-Basile. payer pour les 34.000 litres de lait saisis et les 30.000 kg de produits végétaux retenus.

Trente ans d'isolation pour Three Mile Island?

HARRISBURG (AFP) — La société chargée de la centrale nucléaire de Three Mile Island a proposé aux autorités la mise sous cocon pendant 30 ans du réacteur numéro 2, victime d'un grave incident en 1979, selon un communiqué publié par la firme, GPU Nuclear Corp.

Environ 99 % du combustible radioactif aura été enlevé en 1989, quand doit prendre fin le programme de nettoyage et de décontamination de l'unité no 2, lancé il y a 10 ans pour un coût total d'un milliard de dollars.

Les zones qui resteront à décontaminer sont jugées trop dangereuses pour les équipes de nettoyage spécialisées, dans le rapport soumis par GPU Nuclear Corp à l'organisme fédéral de tutelle NRC (Nuclear Regulatory Commission).

L'unité no 2 a été fermée depuis

qu'une série de défaillances mécaniques et humaines ont entraîné une fonte partielle du cœur du réacteur en mars 1979, provoquant la plus grave défaillance d'une centrale nucléaire occidentale à ce jour.

Mettre le réacteur sous cocon pendant 30 ans permettrait une réduction de moitié de la radioactivité émise par le césium-137 encore présent dans les zones les plus dangereuses.

CUIR AVIATION
Coi de mouton détachable
299\$
EXXA Militaire
550 PRESIDENT KENNEDY
843-6248
ST-JEAN: 1 PLACE DU MARCHÉ



«...stable et à bon rendement, notre Fonds Hypothèques est actuellement votre meilleur choix...»

«Le Fonds Hypothèques s'impose par sa stabilité, son rendement, et aussi par sa grande flexibilité. En effet, il ne comporte aucuns frais d'acquisition, et grâce à notre cote hebdomadaire, vous avez accès à votre argent à chaque semaine sans qu'il ne vous en coûte un sou... Voilà qui saura certainement faciliter votre choix.»

Fiducie du Québec
Desjardins

Rendement annuel composé au 30 juin 1988*	
10 ans	11,4%
5 ans	10,7%
3 ans	9,7%
1 an	9,4%
*Le rendement passé ne donne pas nécessairement une indication du futur.	

Anjou: 355-2050 1-800-361-5808 Brossard: 445-3224 1-800-361-4436
Chicoutimi: 549-5746 1-800-463-9657 Hull: 777-9119 1-800-567-6886
La Salle: 366-1175 1-800-361-6633 Laval: 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil: 679-2810 1-800-361-5058 Montréal: 286-3225 1-800-361-2680
Québec: 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy: 653-6811 1-800-463-4792
Sherbrooke: 566-5667 1-800-567-6920

Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen de prospectus.

La révolution est proche...

AUX ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE

Propos authentiques d'un client



«Ne t'inquiète pas, chérie pour ce soir j'ai tout commandé à Anjou Québec»

Anjou QUÉBEC

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086

Nous vivons présentement un moment historique: l'appel public à l'épargne portant sur les actions ordinaires d'Air Canada. Si vous souhaitez obtenir un exemplaire du prospectus provisoire ainsi qu'un formulaire d'expression d'intérêt, communiquez avec votre courtier ou encore postez le coupon ci-dessous.

Si vous ne possédez pas de compte chez un courtier en valeurs mobilières, vous devrez en ouvrir un et fournir divers renseignements concernant votre situation financière personnelle.



La rentrée scolaire

Les écoles privées gagnent du terrain

JEAN-PIERRE PROULX

Les écoles privées primaires et secondaires, prévoit le ministère de l'Éducation, devraient accueillir la semaine prochaine 1,638 élèves de plus que l'an passé, soit une croissance de 1,2 %. Le réseau public, pourtant 13 fois plus important, n'augmentera que de 1,755 élèves ou 0,2 %.

En fait, 83,889 élèves fréquenteront cette année les écoles privées contre 82,251 l'an passé. Le réseau public passera, lui, de 1,027,845 à 1,129,600 élèves. Au total, la part du privé grimpe donc de 6,9 % à 7,4 %. Le phénomène s'explique sans doute par l'ouverture de trois nouvelles écoles privées à Val-Morin, à Lafontaine près de Saint-Jérôme, et à Cartierville.

Au secteur public, on prévoit une légère reprise de l'enseignement professionnel avec 26,000 élèves contre 25,153 l'an passé. Ce secteur, comme on sait, est actuellement en pleine réforme pédagogique.

Dans le réseau collégial, les dernières prévisions du ministère de l'Enseignement supérieur indiquent une légère augmentation des effectifs du secteur public, soit de 131,646 à 132,636 étudiants, ou 0,8 %. Au privé par contre, l'Association des collèges (privés) du Québec prévoit une petite diminution. Le réseau accueillait 18,800 élèves l'an passé contre 18,300 cette année.

À la Conférence des recteurs et principaux et universités du Québec, on estime que 35,000 étudiants sont inscrits à la session d'automne, soit à



Dans quelques jours, les enfants reprendront le chemin des écoliers.

peu près le même nombre que l'an passé.

Au total donc, le réseau d'enseignement, avec ses quelque 1,400,000 écoliers, élèves et étudiants, connaît à toutes fins utiles la croissance zéro.

Cela dit, des commissions scolaires aux universités, les administrations se préoccupent toutes, en ce début d'année scolaire, du problème de financement. L'Assemblée nationale devra aussi disposer du projet de loi 107 réformant la Loi sur l'instruction publique.

Mais d'abord, patrons et syndiqués des commissions scolaires et des cégeps doivent entamer les négociations en vue du renouvellement des conventions collectives. Compte tenu du déroulement prévisible de cette « épreuve nationale », ce n'est toutefois qu'en 1989-90 que ses effets se feront éventuellement sentir sur la vie des écoles d'autant que la tenue prévisible d'élection provinciale va forcément modifier l'environnement

politique de la négociation.

À la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec qui est, avec le MEQ, le partenaire patronal majeur, on se prépare pour l'instant à la consultation des membres. On veut associer cette ronde de négociation à la promotion de l'école publique, offensive amorcée l'an passé que, indique son président, M. Gabriel Légaré, les commissions scolaires vont poursuivre cette année.

Pour l'heure, incidemment, les efforts de promotion de l'école publique n'ont pas eu d'effet sur la clientèle puisque le réseau privé croît plus vite que le public.

Sur le plan pédagogique, la qualité du français, les services aux élèves en difficultés et la formation professionnelle constituent les trois dossiers majeurs de la Fédération.

La Fédération s'inquiète aussi du caractère centralisateur du projet de loi 107 actuellement débattu en commission parlementaire et entend à cet égard défendre vigoureusement les prérogatives des commissions scolaires.

La Fédération enfin veut ouvrir le débat sur le pouvoir de taxation des commissions scolaires.

Pour le directeur général de la Fédération des cégeps, M. Gaétan Boucher, le renouvellement des conventions collectives constitue la première préoccupation. « Sauf que cette fois-ci, précise-t-il, on sent qu'il s'est développé un niveau climat. La morosité est disparue. Enseignants et administrateurs ont le goût de faire quelque chose ensemble ». M. Boucher évoque à cet égard le colloque sur les 20 ans des cégeps auquel les uns et les autres ont apporté leur véritable collaboration.

Les débats autour de la tâche des enseignants, croit-il, vont constituer un « enjeu important » de la négociation. Il partage à cet égard la conclusion du récent rapport du comité paritaire sur la tâche des enseignants des collèges. « C'est un fait, dit-il, que la tâche s'est alourdie, mais il reste à trouver les solutions ».

Les cégeps, poursuit M. Boucher, se préoccupent beaucoup du problème de l'arrimage entre les études collégiales et universitaires, aussi bien en ce qui concerne les seuils d'accueil à l'université que le che-

minement des étudiants. Il est impossible, dit-il, dans l'état actuel des choses de savoir ce qui arrive des diplômés des collèges une fois à l'université. Or la concertation est difficile entre les deux réseaux, compte tenu de l'autonomie des universités. On veut donc entamer des discussions avec la CREPUQ pour tenter de faire avancer ce dossier.

L'arrimage avec le secondaire est tout aussi difficile, poursuit M. Boucher. Il évoque à cet égard le problème des préalables, notamment les fameux cours optionnels en mathématiques exigés maintenant pour la très grande majorité des options professionnelles. « Il y a de ce côté, des efforts extrêmement importants à faire ».

Au sein même du réseau collégial, le problème le plus important, poursuit-il, est celui de cheminement des étudiants. « Nous perdons 35 % de nos étudiants à la suite des échecs scolaires ». La Fédération des cégeps veut donc mettre en place des mesures concrètes, notamment au plan de l'encadrement, pour aider les élèves. On étudie aussi une proposition du Service général des admissions de Montréal (le SRAM) de créer une propédeutique pour aider ceux qui ont besoin de consolider les matières de base.

Dans le domaine de l'enseignement professionnel, les cégeps se préoccupent aussi du dédoublement des programmes avec le niveau secondaire.

Enfin, le réseau collégial travaillera à une nouvelle méthode d'allocation des ressources, ce qui ne va pas manquer de soulever quelques inquiétudes puisque, dit M. Boucher, « il va y avoir des gagnants et des perdants ».

À la CREPUQ, explique d'autre part son directeur général, M. Richard Pérusse, la nouvelle formule de financement des universités promises pour 1989-90 constitue le premier dossier. Dans la même veine, il sera aussi beaucoup question des frais de scolarité et des investissements immobiliers dont ont grand besoin les universités pour renouveler leurs équipements scientifiques de plus en plus désuets.

Le réseau universitaire devra aussi présenter d'ici la fin septembre ses lettres d'intention au gouvernement fédéral sur les centres ou les réseaux d'excellence dans lequel veut investir Ottawa.

De même, les universités veulent améliorer leurs relations avec l'industrie. On cherche actuellement à développer des modèles de contrats pour sauvegarder les droits des uns et des autres.

Enfin, conclut M. Pérusse, les universités attendent avec intérêt un rapport d'intention sur la tâche des professeurs, rapport, dit-il, qui « devrait permettre de sortir des légendes ».

Quant aux priorités du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, M. Claude Ryan, ce n'est que le 6 septembre qu'on les connaîtra.

La Charte de la langue française a onze ans

Le MQF se lance dans une nouvelle charge contre C-72

ISABELLE PARÉ

Pour tristement souligner le onzième anniversaire de la Charte de la langue française, adoptée le 26 août 1977, le Mouvement Québec Français a lancé hier une nouvelle charge contre la loi fédérale C-72 sur les langues officielles et réclamé de Québec une action vigoureuse en faveur de la loi 101.

C'est d'une voix unanime hier que les membres du Mouvement Québec Français (MQF) ont réclamé du gouvernement provincial un large débat public sur la loi 101 avant que le premier ministre Bourassa ne signe toute entente linguistique avec le secrétaire d'État Lucien Bouchard.

Les dirigeants des trois centrales syndicales, Gérard Larose, Fernand Daoust et Lorraine Pagé, et les représentants de la Société Saint-Jean-Baptiste, de l'Association des professeurs de français, du Mouvement national des Québécois et de l'Union des écrivains, l'Union des artistes et de l'Union des producteurs agricoles étaient présents pour appuyer les revendications du président du MQF, M. Guy Bouthillier.

« La loi C-72 présente une menace pour la francisation du Québec, c'est pourquoi, en ce onzième anniversaire de la Charte, nous en appelons à la riposte », a lancé M. Bouthillier qui réclame du ministre Bourassa l'inclusion de cinq principes dans un éventuel accord-cadre entre Québec et Ottawa.

Selon le MQF, l'accord devrait :

■ reconnaître le français comme langue officielle au Québec;

■ reconnaître que seul le français est menacé au Canada;

■ reconnaître Québec comme le seul maître d'œuvre de la politique linguistique sur son territoire;

■ établir que les efforts entrepris en matière linguistique par les gouvernements ont pour fin principale la francisation du Québec; ■ faire du Québec le seul

garant de la sécurité linguistique des minorités sur son territoire.

« Seule la réunion de ces conditions permettra de créer le rapport de force nécessaire pour faire comprendre à tous qu'il y a à Québec, un gouvernement décidé à défendre et à soutenir la loi 101. »

Le chef de l'opposition, Jacques Parizeau, qui mène depuis le début de l'été une bataille acharnée contre le projet de « bilinguisme » du fédéral, avait quant à lui déjà réclamé au début du mois que la loi C-72, adoptée le 7 juillet dernier par les Communes, soit analysée par une commission parlementaire.

Par ailleurs, la Conférence nationale des 14 Sociétés nationales et des Sociétés Saint-Jean-Baptiste régionales affiliées au Mouvement national des Québécois (MNQ) qui s'est tenue à Joliette la semaine dernière a adopté des résolutions de même objet.

À cette conférence, le Mouvement National des Québécois a résolu d'entreprendre une vaste campagne d'appui à la loi 101 à l'échelle de la province au terme de laquelle municipalités, MRC et organisations syndicales, sociales et commerciales seront invités à adopter des résolutions appuyant l'application et la restauration de la loi 101.

Déjà entamée dans la région de l'amiante, des Hautes Laurentides et dans l'Outaouais, la campagne a reçu jusqu'ici l'appui formel de 300 organismes, par voie de résolution au sein de conseils municipaux, d'exécutif ou de conseils d'administration.

Selon le président du MNQ, M. Rolland Chaussé, le taux de réponse obtenu à ce jour est étonnant car l'appui demandé aux organismes est formel. « Il ne s'agit pas de pétition mais bien de résolutions dûment adoptées par ces instances, appuyant la promotion du français et l'application de la loi 101 », a-t-il souligné.

Les résultats de cette campagne seront dévoilés en novembre prochain lors du congrès national de ces associations.

Les étudiants veulent un rôle à jouer dans le développement des pays étrangers

ISABELLE FERLAND

Réunis en colloque, mercredi, jeudi et hier, une vingtaine d'étudiants canadiens et étrangers ont manifesté leur volonté de pouvoir participer aux projets de développement international de leur université.

Ce colloque, organisé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'Institut de développement international et de coopération et l'Université d'Ottawa, accueillait aussi des professeurs, des administrateurs, des agents de liaison internationale et des représentants du secteur privé.

Au total, ils étaient 70 participants à élaborer des mécanismes d'intégration des étudiants aux programmes de développement à l'étranger.

Constatant que les universités jouent un rôle grandissant dans le développement international, le groupe d'étudiants, provenant de facultés aussi diverses que l'agriculture, la géographie, l'administration, la médecine, l'économie, la politique et le développement international, ont exprimé leur volonté de pouvoir travailler, dès leurs études, pour les projets universitaires. Ils veulent avant tout participer aux travaux de recherche à l'intérieur de leur université.

À part certains programmes de l'ACDI d'échanges entre étudiants de pays différents ou de sessions d'études à l'étranger, les étudiants universitaires ne peuvent pas être em-

bauchés, au même titre que leurs professeurs, pour les projets de coopération.

« Engager des étudiants comporte des avantages incontestables. On forme une bonne main d'œuvre qui ne coûte pas cher; nous n'avons aucune responsabilités financières et nous faisons preuve d'une grande ouverture d'esprit », expliquait hier Yannick Portebois, étudiante en développement international à l'Université d'Ottawa.

Pour être intégrés aux programmes de développement international, les étudiants sont conscients qu'il faut des sous. C'est pourquoi leur prochaine initiative, après le colloque, est de faire du lobbying au près des gouvernements provinciaux et des entreprises privées. Les étudiants espèrent que les professeurs et les représentants du secteur privé, invités au colloque, fassent eux aussi leur part en répandant l'idée de leur projet.

Déjà, la présidente de l'ACDI, Mme Margaret Catley Carlson, présente au colloque, a annoncé qu'elle se montrait intéressée à financer un petit secrétariat, coordonné par les étudiants, qui veillerait aux activités de lobbying et à la mise en place de mécanismes d'intégration des étudiants aux travaux de recherche et de coopération.

COURS de MÉDITATION

GUY LAFOND

Informations:
661-3743

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645



COLLÈGE INTERNATIONAL DES LAURENTIDES
LAURENTIAN INTERNATIONAL COLLEGE
C.P. / P.O. Box 235
Ste-Agathe des Monts
Québec, Canada J8C 3A3

APPRENDRE L'ANGLAIS PENDANT UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE ET INOUBLIABLE

Le CIL offre à des étudiants âgés de 16 à 18 ans, la possibilité d'apprendre l'Anglais avec des jeunes étudiants d'Angleterre.

Le CIL est un pensionnat mixte, situé depuis 25 ans à Ste-Agathe des Monts au cœur des Laurentides.

• Petit collège, ressemblant à une famille.
— 20 étudiants maximum.
— 5 professeurs.

• Cours en Anglais stimulants amenant à l'obtention d'un Certificat d'étude Anglais correspondant au Secondaire V.

• Cours d'art intensifs suscitant la créativité.

• Participation à des séminaires et tutorat
— sur les événements du monde
— comment structurer une recherche

• Professeurs d'expériences venant d'Angleterre, compétent pour enseigner l'anglais comme langue seconde.

• Programme récréatif dynamique incluant ski alpin, ski de randonnée, rafting, canot, camping et survie en hiver.

• Le tour de l'Amérique du Nord en 4 semaines permet la découverte d'aspect géographique, historique et culturel en compagnie d'européens amenant des confrontations culturelles exceptionnelles.

Pour plus d'informations contacter le collège:

Tél.: (819) 326-3347

UNIVERSITÉ
LAVALDirection générale des programmes
de premier cycle

LES COURS DE L'ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Une occasion unique d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir des crédits universitaires tout en demeurant chez soi

AUTOMNE 1988 les cours offerts seront:

- CAT-16839 - Intervention en enseignement moral et religieux catholique au primaire (3 cr.)
Professeure: Mme Lisette Montminy-Brodeur
Coût d'inscription: 100\$
- HST-10636 - Naissance du monde occidental (3 cr.)
(Origines de l'Occident)
Professeur: M. André Ségal
Coût d'inscription: 100\$
- MED-11535 - Santé et sécurité au travail (3 cr.)
Professeurs: Équipe de professeurs
Coût d'inscription: 100\$
- PPG-11955 - Psychologie de l'apprentissage (3 cr.)
Professeur: M. Louis Dubé
Coût d'inscription: 100\$
- SOC-16990 - Familles et sociétés
(De famille en familles) (3 cr.)
Professeures: Mme Colette Carisse et Mme Andrée Fortin
Coût d'inscription: 100\$
- THL-17002 - Lecture du Nouveau Testament (3 cr.)
Professeur: M. Pierre-René Côté
Coût d'inscription: 100\$
- THL-13246 - Histoire de la littérature biblique (3 cr.)
Professeur: M. Jean-Claude Filteau
Coût d'inscription: 100\$

DÉBUT DES COURS: semaine du 11 septembre 1988

Possibilité de s'inscrire à titre d'étudiant libre (pour les personnes qui désirent acquérir des crédits universitaires) ou d'auditeur (pour les personnes qui ne désirent pas acquérir de crédits universitaires).

Les personnes intéressées par un ou plusieurs de ces cours et qui désirent recevoir les documents d'information sont priées de communiquer avant le 20 septembre 1988 à:

ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ
Bureau 342
Pavillon Félix-Antoine-Savard
Université Laval, Québec G1K 7P4
Tél.: (418) 656-7883 (à frais virés)

LIRE

VOIR

ÉCOUTER EN ALLEMAND

C'est facile!

AVEC LE
GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

COURS D'AUTOMNE

• À MONTRÉAL:
12.9 — 22.12.1988
INFO: 514/499-0920

• À OTTAWA:
6.9. — 15.12.1988
INFO: 613/235-5124

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

418, rue Sherbrooke est.
Montréal, Qc, H2L 1J6

DES DIFFICULTÉS LA LANGUE FRANÇAISE



La révolution est là!

AUX ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE

Morgentaler se défend de faire de la surfacturation

RENÉE ROWAN

Le Dr Henry Morgentaler est catégorique : les médecins qui pratiquent des avortements en clinique privée ne font pas de surfacturation. C'est une « prétention malhonnête », dit-il. « Il s'agit là d'une attaque déguisée contre l'accès à l'avortement ».

« L'argent demandé aux femmes ne va pas dans notre poche, mais à la clinique qui, comme un petit hôpital, est obligée d'avoir un budget de fonctionnement », précise le Dr Morgentaler au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR.

Au 1er juin dernier, la valeur de l'acte médical en regard de l'avortement a été majorée de \$ 58,35 à \$ 85. La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec a, en outre, prévu un supplément de \$ 40 lorsque l'avortement a lieu en cabinet privé.

« Ce supplément de \$ 40 est loin d'être suffisant quand on veut assurer aux patientes des services de qualité », constate le Dr Morgentaler. Il faut payer la préposée à l'accueil, les infirmières, la conseillère, etc. »

Le gouvernement du Québec est le seul à ne pas payer les frais additionnels qui se rattachent à l'avortement, poursuit le médecin. En Ontario, par exemple, on accorde environ \$ 45 pour un examen général pré-opératoire et \$ 50 pour l'échographie. Ici, au Québec, on ne donne rien quand cela se fait en clinique privée, remarque-t-il.

« Au lieu de se livrer à la chasse aux sorcières, les fonctionnaires du gouvernement devraient beaucoup mieux se voir ce qui se passe dans nos cliniques et pourquoi on doit demander de l'argent aux femmes qui viennent se faire avorter. Si le gouvernement était de bonne foi, il négocierait avec nous en tenant compte de nos frais réels », poursuit le Dr Morgentaler qui estime que les patientes ne devraient rien déboursier.

Les femmes qui viennent à la clinique de la rue Honoré-Beaugrand doivent payer \$ 250 en moyenne. Toutefois, affirme le médecin, jamais on a refusé une femme parce qu'elle n'avait pas l'argent pour payer.

« Je n'ai rien à cacher, dit le Dr Morgentaler. C'est de notoriété publique, depuis plusieurs années, que je charge des frais comme tous les autres médecins qui font des avortements en clinique privée. Pourquoi, tout à coup, cela devient-il un problème sinon parce que l'on a décidé de s'attaquer à nous ».

En Ontario, remarque le Dr Morgentaler, une loi actuellement en première lecture reconnaît les cliniques privées et leur accorde des budgets en conséquence.

« Ici, au Québec, le gouvernement ne veut rien entendre. Au contraire, il cherche un prétexte pour nous poursuivre, mais je suis bien décidé à me battre... ce ne sera pas la première fois », conclut le médecin.

« Ce n'est plus un monument, c'est une machine »

Le collège Dawson emménage enfin dans la maison-mère de la Congrégation Notre-Dame

JEAN-PIERRE PROULX

Après moins de deux ans d'intenses travaux, la vénérable maison-mère des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame va, dans les jours prochains, recevoir les étudiants du collège Dawson. L'extérieur garde toute sa splendeur d'antan, mais les transformations intérieures ont été si profondes que, comme dit le directeur du chantier, M. Ali Ettehadieh, « ce n'est plus un monument, c'est une machine ».

Nous avons effectué avec ce polytechnicien le tour de ce couvent vieux de 82 ans soudainement converti par l'intérieur en un collège ultra-moderne. Le personnel du collège, mêlé aux ouvriers de la dernière heure, s'affairait partout, dans la poussière et la chaleur, à ranger les livres, à organiser les laboratoires, à préparer les ateliers pour la rentrée du premier septembre.

Le collège Dawson est le plus populaire des cégeps québécois avec au-delà de 6.000 élèves. Ses étudiants étaient jusqu'ici répartis dans une dizaine de pavillons différents à travers le centre-ville. C'est en août 1982, sous le mandat du Dr Camille Laurin au ministère de l'Éducation, que le collège Dawson s'est porté acquéreur, au coût de \$ 12,2 million, de cet immeuble classé. Les transformations ont coûté \$ 30 millions. Malgré tout, le nouveau collège ne pourra pas accueillir la totalité de sa clientèle et déjà on planifie la construction d'un autre bâtiment parallèle au boulevard Maisonneuve.

De l'ancien couvent, sis au coin des rues Atwater et Sherbrooke, il ne reste guère en fait que l'enveloppe extérieure qui a été soigneusement conservée. Les vieilles fenêtres de bois ont été remplacées par d'autres en aluminium mais de même gabarit.

Le parc ombragé au coeur duquel le collège est construit reste lui aussi intact. Hélas, deux charmants kiosques où venaient il n'y a pas si longtemps se reposer les religieuses, disparaissent à vue d'oeil. Apparemment,



C'est la chapelle de la maison-mère de la Congrégation Notre-Dame qui abrite maintenant la salle de lecture et la bibliothèque du collège Dawson. Les premiers élèves débiteront leur cours dans quelques jours dans cet édifice rénové.

le gouvernement ne veut pas financer leur réfection. Ils donneraient pourtant un supplément d'âme à ces lieux uniques à Montréal.

Mais la semaine dernière, la préoccupation première de tout le monde, c'était de trouver un peu d'air frais. À l'intérieur, les employés en sueur en réclamaient désespérément. Patient, M. Ali, — tout le

monde à renoncé à l'appeler par son nom de famille — leur en a promis pour bientôt, expliquant à chacun qu'on s'affairait à « balancer » le système de ventilation et de climatisation.

Avec l'été, les murs de briques jaunes ont accumulé une quantité énorme de chaleur qu'il faut chasser avant que le système donne son ren-

dement normal. La configuration du bâtiment — il a la forme d'un H dont les ailes ont 630 pieds de long — rend l'équilibre du système très difficile, d'autant qu'il a fallu répartir les unités de ventilation et de réfrigération dans 22 salles camouflées un peu partout, sous les combles, dans des bouts de corridor, au sous-sol. Tout compte fait, ce système, lance M. Ali, est plus sophistiqué que celui de la place Ville-Marie. On en a pour \$ 12 millions !

Au plan patrimonial, l'intérieur de la maison-mère n'était pas un chef d'oeuvre. La congrégation, explique M. Ali, avait dépensé plus que prévu pour l'extérieur et a manqué d'argent pour l'intérieur. On a donc ramené l'édifice à sa structure de béton. L'édifice est d'ailleurs l'un des premiers construits ainsi.

La chapelle toutefois a été préservée. On y a installé la majestueuse salle de lecture de la bibliothèque. De l'orgue Casavant, il ne reste plus que les grands tuyaux de cuivre. La console n'est plus là. Les anciennes fresques religieuses ont été remplacées par des murales modernes.

Au-dessus de la voûte, dont la structure de soutien a aussi été refaite, on a réalisé des prodiges techniques pour y installer le nouvel éclairage et l'inévitable système de gicleurs. « Tout cela, sans échapper un seul tournevis sur la frêle voûte en plâtre », d'expliquer M. Ali.

Pour le reste, le bâtiment a perdu ses airs anciens. Les plafonds ont été surbaissés pour camoufler les canalisations de tout type. Les murs des longs corridors, éclairés au néon, sont peints dans les tons de bleu et de jaune. Leur monotonie est, çà et là, brisée par des pilastres ornés d'un gros cercle bleu.

Dans certaines zones cependant, on a récupéré et réinstallé les boiseries anciennes. À part la chapelle, ce sont les seuls rappels visibles que ce collège était, il n'y a pas si longtemps encore, le couvent de la plus ancienne communauté religieuse féminine du Canada.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements..... (514) 844-3361
Administration..... (514) 844-3361
Rédaction..... (514) 842-9628
Annonces classées..... (514) 286-1200
Publicité..... (514) 842-9645
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738
Québec..... (418) 845-2080
Extérieur — Indicatif 514..... 1-800-361-6059
Indicatif 418..... 1-800-463-4747
Indicatif 819..... 1-800-361-5699
Indicatif 613..... 1-800-361-5699



COURS DE LANGUES AU YMCA

— MONTRÉAL —

ANGLAIS - FRANÇAIS

Espagnol Italien Portugais Grec
Chinois Japonais Allemand Arabe

Début des cours: 12 septembre

Coût: à partir de 80,00 \$

Centre-Ville 849-8393
1450 rue Stanley (Métro Peel)
Succursale Internationale 277-3323
5550 ave du Parc (angle St-Viateur)
Hochelaga-Maisonneuve 255-4651
4567 rue Hochelaga
(anglais et espagnol seulement)

Donnez généreusement
LE CANCER AGIT... RÉAGISSEZ!
SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER
CANADIAN CANCER SOCIETY

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Fax: (514) 934-1246
Télex: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

De l'aide pour l'Acadie

METEGHAN, N.E. (PC) — Le gouvernement fédéral contribuera au financement d'un collège communautaire francophone en Nouvelle-Ecosse, premier pas en vue d'un programme de promotion des communautés acadiennes de la province.

Les gouvernements fédéral et provincial ont signé vendredi le protocole d'entente pour l'établissement du collège de l'Acadie.

Aux termes de cette entente, selon le communiqué émis par le bureau du secrétaire d'Etat Lucien Bouchard, Ottawa s'est engagé à assumer 50 % des coûts que devra encourir la Nouvelle-Ecosse pour l'établissement du collège. Le coût total du projet est évalué à environ \$ 10 millions sur cinq ans. Pour 1988-1989, la contribution fédérale sera de \$ 200.000.

Succès sans précédent... 17 500 inscriptions en 1987!!!

Investir à coup sûr

Le cours de mon argent vous permet de:

- monter un portefeuille et le gérer
- comprendre les particularités des actions privilégiées et ordinaires
- comprendre le fonctionnement des régimes d'épargne (REA et REÉR)
- prendre contact avec la Bourse et les courtiers
- évaluer l'intérêt de placements tels l'assurance-vie, l'immobilier, etc.
- savoir lire les indices boursiers dans les pages d'informations financières
- tirer profit des avantages fiscaux du placement

S'inscrire, c'est investir

Le cours de mon argent comprend:

- 10 leçons format magazine
- des exercices d'auto-évaluation
- 4 devoirs avec correction individualisée
- l'aide d'un professeur
- l'achat facultatif d'une action d'une compagnie québécoise

Le cours de mon argent, c'est aussi:

- une série télévisée de 6 émissions
- animée par Alain Dubuc, Lise LeBel et Claude Picher
- diffusée à Radio-Québec, tous les samedis à 9 h 30, à compter du 1^{er} octobre 1988. Radio Québec

Ne manquez pas la chronique hebdomadaire sur Le cours de mon argent dans le journal FINANCE.

Le cours de mon argent, une production du ministère de l'Éducation et de Radio-Québec, en collaboration avec la Bourse de Montréal.

Inscription au cours

- Remplir le formulaire ci-dessous.
- Faire un chèque ou un mandat-poste de 60 \$ à l'ordre de Le cours de mon argent.
- Retourner le tout à l'adresse indiquée.

Direction des cours par correspondance
600, rue Fullum, Montréal (Québec) H2K 4L1

- Montréal et environs: 873-2210
- Pour les autres régions: 1-800-361-4886

Je désire recevoir gratuitement la vidéocassette contenant les 6 émissions télévisées accompagnant le cours.

oui ☐ non ☐ → BETA ☐ VHS ☐

Nom de famille à la naissance

Prénom

Adresse actuelle

Numéro Rue

Municipalité

Dernière année d'études réussie

année mois jour

Date de naissance

N° d'assurance sociale

Sexe [] []

J M

Case postale

Appartement

Tél. rg.

Code postal

Tél. rg.

Téléphone au travail

En quelle année avez-vous terminé vos études? 19

Métier - profession - occupation?

Si vous avez déjà suivi un cours par correspondance, écrivez votre numéro matricule:

D8

Québec

Les cahiers spéciaux du

DEVOIR

PARUTION
10 SEPTEMBRE

entrée libre à L'ART CONTEMPORAIN

Qu'est-ce que l'art contemporain? • Comment et pourquoi constituer une collection? •

Comment fonctionne le marché de l'art? • Où et comment louer une oeuvre? •

marché de l'art contemporain.

Pour cette occasion, LE DEVOIR, en collaboration

avec l'Association des

Galeries d'art contemporain de Montréal,

publiera samedi 10 sep-

tembre 1988 un cahier

spécial entièrement

consacré aux grandes

questions que couvrira

cet événement. UNE

EXCLUSIVITÉ DU

DEVOIR!

Du 6 au 18 sep-

tembre 1988, un évé-

nement de grande im-

portance aura lieu à

Montréal qui fera le

point sur la pratique et le

• Date de tombée publicitaire: 26 août 1988

• Date de parution: 10 septembre 1988

• Informations: Jacqueline AVRIL (514) 842-9645 •

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

Le gouvernement polonais est prêt à discuter avec les dirigeants syndicaux

VARSOVIE (AFP) — Le général Czeslaw Kiszczak, ministre polonais de l'Intérieur, s'est déclaré hier prêt à participer « une table ronde avec des représentants de différents milieux », répondant ainsi à l'appel des négociations lancé le même jour par Lech Walesa, le président du syndicat interdit Solidarité.

Dans une déclaration diffusée dans la soirée par la télévision polonaise, le ministre a déclaré qu'il ne posait à l'ouverture d'une telle discussion « aucun préalable ni en ce qui concerne le sujet des entretiens, ni en ce qui concerne la composition des participants ».

Toutefois, le ministre a aussitôt ajouté qu'il n'accepterait pas de rencontrer « ceux qui rejettent l'ordre

constitutionnel ». Or les « extrémistes » de Solidarité, dont fait partie Lech Walesa, ont toujours été accusés par le pouvoir, en raison de leur activisme et de la nature des objectifs qu'ils poursuivent (pluralisme syndical, politique et économique), de transgresser, précisément, « l'ordre constitutionnel ».

Mais il n'est pas exclu, en définitive, qu'une rencontre entre le ministre de l'Intérieur et Lech Walesa ait lieu dans un proche avenir, le pouvoir étant seul à décider « qui transgresse ou ne transgresse plus l'ordre constitutionnel », ont souligné hier plusieurs opposants dans des déclarations à l'AFP.

La première réaction de l'entourage de Lech Walesa a d'ailleurs été

positive. « C'est un premier pas dans la bonne direction, a notamment déclaré l'historien Adam Michnik, un proche conseiller de Lech Walesa. C'est la première fois depuis des années que le pouvoir déclare publiquement qu'il veut discuter avec l'opposition », a ajouté M. Michnik.

Des chantiers navals de Gdansk (nord), où il est retranché depuis lundi avec plus d'un millier d'ouvriers en grève, Lech Walesa s'est une nouvelle fois prononcé hier après-midi pour des négociations avec les autorités afin de trouver au plus vite des solutions aux maux dont souffre la Pologne.

Mais le leader syndical a immédiatement fait savoir qu'il entendait d'abord débattre de l'instauration du pluralisme syndical en Pologne et de la reconnaissance de Solidarité, deux thèmes de discussion que le régime du général Wojciech Jaruzelski, chef de l'État et du parti, a toujours repoussés depuis de nombreuses années.

Mais l'appel de Lech Walesa a été lancé moins de 24 heures après un entretien que le chef de Solidarité a eu à Gdansk avec un émissaire du pouvoir, M. Andrzej Stelmachowski. Celui-ci, un intellectuel catholique de renom, avait été mandaté par des représentants du pouvoir, dont probablement le général Kiszczak, pour sonder les intentions de Lech Walesa. C'est donc à la suite de cette démarche que le pouvoir a pris l'initiative d'une « table ronde ».

La déclaration du ministre de l'Intérieur a été rendue publique alors que les autorités polonaises sont, depuis quelques jours, de plus en plus critiquées pour leur refus de mettre en place une véritable plate-forme de dialogue.

Hier, la puissante Église de Pologne — plus de 90 % des Polonais sont pratiquants — a adressé une sévère mise en garde dénonçant la persistance des « violations des droits de l'homme » en Pologne.

L'Épiscopat polonais n'a pas ménagé les autorités en soulignant publiquement « que la cause fondamen-

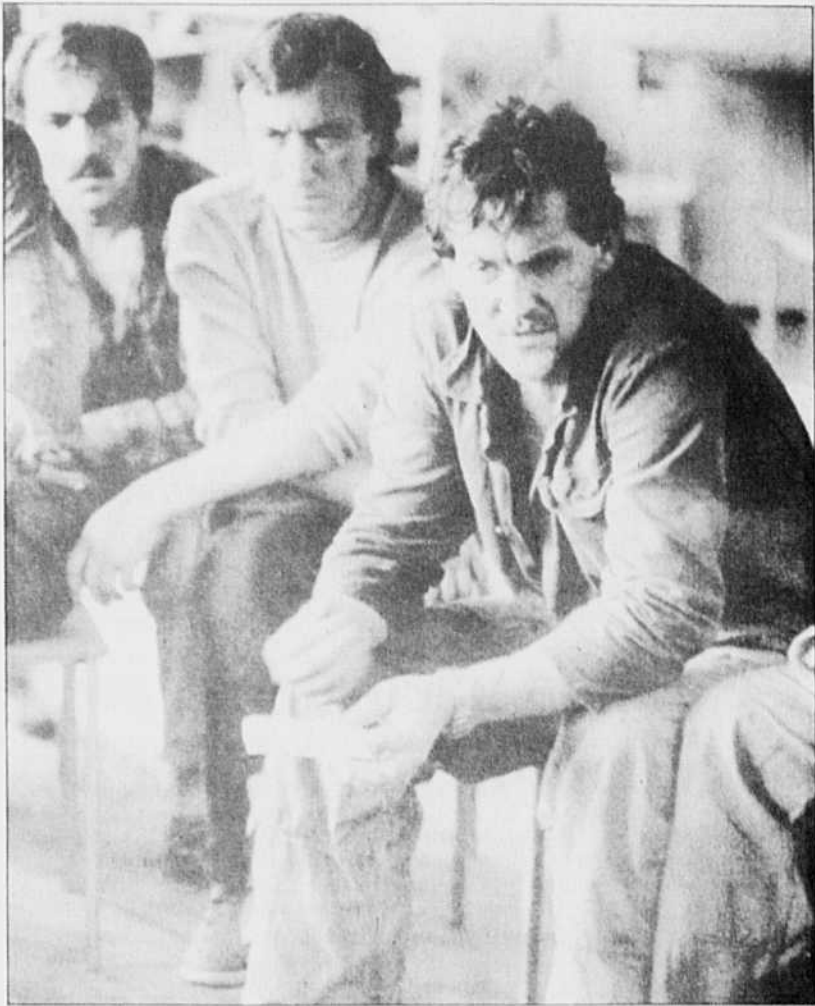
tale des difficultés du pays demeure dans la violation de ces droits ».

Dans un message adressé aux « fidèles et aux hommes de bonne volonté », l'Épiscopat polonais, qui venait de se réunir à Czesochowa (sud), a affirmé qu'une telle violation « portait atteinte à la nation toute entière et à la sécurité de l'État ».

Les évêques ont vivement engagé les dirigeants du pays à rompre « avec le mensonge planifié et utilisé systématiquement, avec la terreur et la violence ». Prenant résolument le parti des grévistes, la hiérarchie catholique s'était déclarée favorable à l'établissement du pluralisme syndical en Pologne, la principale revendication des contestataires.

Il y a quelques jours, les syndicats officiels (OPZZ) avaient fustigé la politique gouvernementale, affirmant publiquement que le gouvernement ne contrôlait plus la situation dans le domaine économique. Les syndicalistes avaient même brandi la menace d'une « grève générale ».

La succession de ces attaques très violentes ont peut-être été déterminantes pour inciter le pouvoir à ouvrir le dialogue avec l'opposition, soulignent les observateurs à Varsovie.



Quelques-uns des 20 mineurs de la mine de charbon Morcinek qui ont échappé au raid de la police anti-émeutes, mercredi soir, en courant pieds nus durant cinq heures à travers les champs et les bois pour finalement trouver refuge dans une église catholique paroissiale.

Aux États-Unis

La campagne électorale a bien du mal à décoller

WASHINGTON (AFP) — Une semaine après la convention républicaine de la Nouvelle-Orléans, la campagne électorale américaine paraît avoir du mal à décoller, les candidats semblant pour l'instant se livrer à un round d'observation.

Les républicains, il est vrai, ont été contraints à la défensive par la controverse entourant le passé militaire de leur postulant à la vice-présidence, le sénateur Dan Quayle. Ce dernier avait fait son service militaire dans la Garde nationale de l'Indiana en 1969, évitant ainsi d'aller au Vietnam.

Le reproche qui lui est fait n'est pas tellement d'avoir servi dans la Garde, comme des millions d'autres Américains, que d'avoir apparemment bénéficié pour y entrer de l'aide de sa famille, très influente dans l'Indiana.

Durant les jours qui ont suivi la convention, M. Quayle a dû à chacune de ses apparitions en public répondre à une avalanche de questions sur ce sujet. Le vice-président George Bush a de son côté dû, dans pratiquement chacun de ses discours, réaffirmer sa confiance dans le colistier qu'il s'est choisi.

Sur le fond, aucun des candidats n'a pour l'instant lancé d'offensive d'envergure. Chacun répète avec conviction son message. Elire Dukakis c'est perdre tous les acquis de l'ère Reagan, affirme M. Bush. L'administration n'a résolu aucun des grands problèmes des États-Unis, que ce soit les déficits ou la drogue, déclare M. Dukakis.

Le manque de mordant enregistré des deux côtés est sans doute l'une des raisons du resserrement des sondages qui donnent désormais les deux candidats presque à égalité avec quand même un léger avantage à M. Bush.

Celui-ci avait vu sa cote fortement progresser durant les derniers jours de la convention, lui permettant de dépasser pour la première fois nettement son rival démocrate. Son avance s'est toutefois érodée aussi rapidement qu'elle s'était formée.

Arafat demandera à l'ONU de lancer une initiative pour protéger les Palestiniens

BAGDAD (AFP) — M. Yasser Arafat demandera aujourd'hui à Genève au secrétaire général de l'ONU, M. Javier Peres de Cuellar, que l'organisation internationale adopte une résolution prévoyant « des mesures concrètes pour protéger les Palestiniens » des territoires occupés, a déclaré hier à Bagdad M. Bassam Abou Charif, conseiller du chef de l'OLP.

M. Abou Charif a affirmé que depuis deux semaines, la population palestinienne est victime d'une campagne de « terreur organisée par le gouvernement israélien ».

« Cette rencontre (entre MM. Arafat et Perez de Cuellar) surviendra après deux semaines de violation systématique des droits des Palestiniens comme l'ont mentionné des rapports de la Croix-Rouge et d'Amnesty international », a-t-il dit.

M. Abou Charif a notamment cité « l'interruption de la distribution de l'eau et du ravitaillement » dans plusieurs camps palestiniens, et « l'internement de Palestiniens dans des conditions inhumaines ».

De source diplomatique occidentale à Bagdad, on indique que c'est le secrétaire général de l'ONU qui a demandé à rencontrer M. Arafat à Genève.

Le chef de l'OLP, a poursuivi M. Abou Charif, tentera de convaincre M. Perez de Cuellar d'organiser prochainement la conférence internationale sur la paix au Proche-Orient. « Nous avons une terre et nous avons un peuple. Aussi nous voulons nous asseoir et discuter avec des responsables israéliens qui représentent le peuple israélien, lors d'une conférence internationale, à laquelle devront participer les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité ». Il faut, a-t-il ajouté, parvenir à « une solution qui est la création de

deux États en Palestine ».

« La question est : existe-t-il des dirigeants israéliens suffisamment courageux pour s'asseoir et discuter avec l'OLP lors d'une conférence internationale et non pas en cachette. Nous sommes prêts à négocier avec Israël sur la base des différentes résolutions prises par l'ONU », a-t-il souligné.

« La solution pour arriver à la paix est simple : il faut deux États en Palestine », a répété M. Abou Charif.

Le conseiller de M. Yasser Arafat a enfin précisé qu'au cours de sa visite prochaine au Parlement européen de Strasbourg, le chef de l'OLP fera des déclarations « de la plus haute importance ».

Selon les observateurs à Bagdad, M. Arafat demandera à cette occasion aux pays européens de reconnaître un gouvernement palestinien lorsqu'il sera formé.

Pierre Giguère est nommé ambassadeur canadien en Haïti

MARIE TISON

TTAWA (PC) — Le gouvernement a nommé hier un ancien consul à Port-au-Prince comme ambassadeur canadien en Haïti.

M. Pierre Giguère a été consul à Port-au-Prince de 1973 à 1975, période au cours de laquelle il a ouvert les services d'immigration du Canada en Haïti.

M. Giguère, un natif de Montréal, a étudié au Collège Sainte-Marie et à l'Université de Montréal, avant d'entrer au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en 1966. Il a fait carrière au service extérieur en servant à Marseille de 1968 à 1971 et à Tokyo de 1971 à 1973, avant d'aller en Haïti.

Par la suite, il a été directeur de la Coordination fédérale-provinciales à la commission de l'Emploi et de l'Immigration, à Ottawa, et a servi à Genève de 1979 à 1981 pour le ministère des Affaires extérieures, à titre de conseiller responsable des affaires relatives aux réfugiés, à l'aide humanitaire et à la coopération multilatérale. De 1981 à 1985, il a servi à Paris comme conseiller responsable des services d'immigration et d'affaires sociales. Depuis 1985, il était directeur des programmes pour l'Europe de l'Ouest au ministère des Affaires extérieures, à Ottawa.

M. Giguère devrait quitter très bientôt le Canada pour s'installer à Port-au-Prince, a déclaré Mme Réjeanne Dodd, porte-parole au ministère des Affaires extérieures.

M. Giguère remplacera M. Claude Laverdure, qui a servi pendant deux ans comme ambassadeur en Haïti. Les mandats des ambassadeurs

n'ont pas une durée fixe, a expliqué Mme Dodd. Ils peuvent être plus ou moins longs, compte tenu des exigences d'un poste particulier ou du climat. En Haïti, un mandat de deux ans est normal, a-t-elle déclaré.

M. Laverdure avait été vertement critiqué par la communauté haïtienne de Montréal et des groupes de missionnaires canadiens en Haïti parce qu'il n'aurait puisé ses informations qu'auprès du Conseil national de gouvernement du général Henri Namphy, au lieu de diversifier ses sources.

Le Canada n'a aucunement senti le massacre des élections du 29 novembre 1987, en dépit des actes de violence qui s'étaient produits au cours des semaines précédentes.

Par la suite, le Canada a dénoncé les élections du 17 janvier 1988, caractérisées par de nombreuses irrégularités et une abstention quasi générale, et a annoncé une révision de son programme d'aide.

Cependant, le gouvernement canadien a envoyé un représentant à l'assomblée du nouveau président élu à la suite de ce scrutin, M. Leslie F. Manigat.

Après l'envoi en mars d'une délégation de parlementaires canadiens en Haïti, le gouvernement fédéral a annoncé que le Canada maintiendrait ses relations diplomatiques avec Port-au-Prince et poursuivrait son programme d'aide au développement.

Le 20 juin dernier, à la faveur d'un coup d'État, le général Namphy a repris le pouvoir et renvoyé M. Manigat en exil.

Le gouvernement canadien a également annoncé hier la nomination de M. Jean Nadeau au poste d'ambassadeur en République gabonaise. M. Nadeau a servi à Dakar, Bamako, Bridgetown et Paris pour l'Agence canadienne de développement international. Depuis 1987, il était chargé d'affaires et consul à Conakry.



M. Quayle affirme dans sa biographie officielle qu'il fut en 1970/71 le principal enquêteur de la division de la protection des consommateurs au ministère de la Justice de l'Indiana. Selon le journal, le sénateur n'avait en fait qu'un petit emploi administratif et ne fut enquêteur que pendant trois mois.

Sans être d'une importance considérable en elle-même, cette révélation semble indiquer que la presse américaine est bien décidée à découvrir tout ce qu'elle pourra dans le passé du jeune et bouillant colistier de M. Bush.

Les candidats démocrates se sont bien gardés d'entrer dans la controverse. M. Michael Dukakis se contente quand on lui en parle de rappeler qu'il a fait son service dans l'armée, en partie dans la zone démilitarisée en Corée. Son colistier Lloyd Bentsen a minimisé l'affaire en soulignant que l'un des fils, comme l'un de ceux de M. Bush, avait aussi servi dans la Garde nationale à l'époque du Vietnam.

Le seul coup bas apparent de ce début de campagne est venu des républicains. Le sénateur Steve Symms, de l'Idaho, voulant sembler-il venir à l'aide de M. Quayle, a affirmé que l'épouse de M. Dukakis, Kitty, avait brûlé un drapeau américain jadis au cours d'une manifestation contre la guerre du Vietnam. « Mensonge ne valant que mépris », a répondu le gouverneur du Massachusetts et l'affaire n'est pas allée plus loin.

Gouvernement du Québec
Commission des
normes du travail

**La fête du Travail
est un jour férié**

En vertu de la Loi sur les normes du travail,
la fête du Travail est un jour férié pour l'ensemble
des travailleurs et des travailleuses du Québec.

Que vous travailliez à temps complet ou à temps partiel,
vous pouvez donc normalement bénéficier d'une journée
de congé payé, si vous avez 60 jours de service continu
chez le même employeur.

Renseignements

Vous pouvez obtenir plus de renseignements ou porter
plainte en vous adressant au bureau de la Commission
des normes du travail de votre région.

BAIE-COMEAU (418) 589-9931 MONTREAL (514) 873-7061
HULL (819) 771-6259 QUEBEC (418) 643-4940
JONQUIERE (418) 695-1940 ROUYN (819) 762-0867
LEVIS (418) 833-6194 SHERBROOKE (819) 565-0441
MATANE (418) 562-2010 TROIS-RIVIERES (819) 374-4661

Québec

Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

AUX ÉTUDIANTS ADULTES

INSCRIPTION
AUTOMNE 1988

IL EST ENCORE TEMPS...

Séances spéciales d'inscription en personne.

Vous pouvez vous inscrire dans les cours
où il reste des places disponibles.

Priorité aux premiers arrivés.

Rendez-vous les

29, 30, 31 AOÛT

1er, 2 SEPTEMBRE

ENTRE 12h ET 21h SEULEMENT

au 3335, chemin Queen Mary
Métro Côte-des-Neiges
Tél.: 343-6090

APPRENDRE
POUR AGIR

**MULTI
DICTIONNAIRE
DES DIFFICULTÉS DE
LA LANGUE FRANÇAISE**

Dix dictionnaires en un!
Orthographe, grammaire, sémantique,
anglicismes, conjugaison, typographie,
abréviations, canadienismes, pronon-
ciation, correspondance : à tous les vrais
problèmes ponctuels, des réponses
claires et précises.

Le
Multidictionnaire
des difficultés de
la langue française,
une vraie
révolution!

En
librairie
le
31
août

AUX ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE

L'ACTUALITE INTERNATIONALE



Une vue générale de la salle des négociations aux Nations unies, à Genève. La délégation iranienne occupe la table de gauche tandis que celle de l'Irak est en bas de la photo. À droite, la délégation américaine.

Conférence sur l'Angola et la Namibie

Les termes de l'accord sur le délai de retrait des troupes étrangères restent à préciser

BRAZZAVILLE (AFP) — Un accord sur le délai de retrait des troupes étrangères d'Angola — cubaines et sud-africaines — est possible, mais ses termes restent à préciser, estime-t-on à Brazzaville au troisième jour de la conférence quadripartite sur l'Angola et l'indépendance de la Namibie.

« Nous avons pu débayer le terrain, nous touchons maintenant le roc », a ainsi déclaré un délégué sud-africain qui n'a pas pu toutefois affirmer que la conférence s'achèverait hier ou aujourd'hui, comme on le pensait généralement.

Un compromis sur les délais de retrait a été proposé jeudi par les États-Unis aux deux parties. Ces informations faisaient état de 18 mois pour le retrait des troupes cubaines et de sept mois pour le retrait des forces sud-africaines de Namibie.

Le porte-parole de la délégation cubaine a cependant démenti les informations officielles circulant à Brazzaville sur le contenu de ces propositions.

Ces dernières n'en ont pas moins justifié, remarque-t-on, un aller-retour à Luanda dans la nuit de jeudi à vendredi des chefs de délégation angolaise et cubaine, le général Antonio Dos Santos Franca, N'dalu, vice-ministre angolais de la Défense, et Carlos Aldana Escalante, secrétaire du Comité central du Parti communiste cubain.

À cet égard, une source sud-africaine confirmait hier la position de Pretoria qui juge « inadmissible » la présence de troupes cubaines en Angola au moment des élections en Namibie prévues par la résolution 435 du Conseil de sécurité sur l'indépendance de ce pays et qui pourraient être organisées en juin 1989. Pour l'Afrique du Sud, a déclaré un délégué, le « retrait des Cubains reste le pivot du problème ».

Lors de la conférence de Genève (du 2 au 5 août) les parties s'étaient entendues pour fixer au 1er septembre la date à laquelle serait proposé

un calendrier de retrait des forces cubaines d'Angola. Dès le début de la réunion de Brazzaville, le chef de la délégation sud-africaine, M. Peter Neil Van Heerden, directeur général des Affaires étrangères, avait laissé entendre que cette date était également négociable.

Si la conférence de Brazzaville ne s'achève pas sur un accord total, il est vraisemblable qu'un 6e round de négociations s'avèrera nécessaire « dans un délai très court », a estimé un délégué. Si, au contraire, Brazzaville s'achève par un succès, les parties devront tout de même se retrouver pour « finaliser les détails techniques » de ces accords, a-t-il ajouté.

Le voyage Luanda des chefs des délégations cubaine et angolaise intervient également après une conversation anglo-américaine dans la soirée de jeudi sur la question de l'aide des États-Unis à l'Union nationale pour l'indépendance (otale de l'Angola (UNITA, opposition armée au régime de Luanda soutenu par Washington et Pretoria).

Le président angolais, José Eduardo Dos Santos, avait révélé mercredi qu'un « accord partiel » avait déjà été négocié avec l'Afrique du Sud. Cette déclaration a « surpris » la délégation sud-africaine à Brazzaville qui ne l'a cependant pas démentie. On estimait hier de même source que ces propos avaient pour objet de « faire pression » sur les États-Unis.

Depuis le début de la conférence, les parties ont préféré les rencontres en groupes de travail aux réunions quadripartites. Le Palais des congrès a été pratiquement déserté jeudi après-midi au profit de petites salles de réunions improvisées dans les chambres restées vides des six étages réquisitionnés de l'hôtel où sont hébergées les délégations.

Ce genre de rencontre permet, selon un délégué sud-africain, de « mieux se comprendre et d'avoir des relations plus personnelles ». « Nous sommes convaincus que Cu-

bains et Angolais désirent sincèrement aboutir à une solution qui serait honorable », a-t-il ajouté. Il a souligné que l'Afrique du Sud était

Négociations entre l'Iran et l'Irak

Perez de Cuellar encouragé par les discussions franches et utiles

■ L'ONU condamne les armes chimiques

GENÈVE (AFP) — La deuxième journée des pourparlers entre l'Iran et l'Irak au Palais des Nations à Genève s'est terminée hier en début de soirée et les négociations reprendront demain, la journée d'aujourd'hui étant consacrée « à la réflexion ».

Dans une courte déclaration après le départ de la délégation irakienne, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, s'est déclaré « très encouragé » par les « discussions très utiles, très franches » aussi bien pendant les consultations bilatérales que lors de la session plénière de l'après-midi, ayant réuni dans une même salle tous les acteurs de ces conversations.

« J'ai suggéré, a indiqué M. Perez de Cuellar, de consacrer la journée de demain à la réflexion, d'abord parce qu'ils (Iraniens et Irakiens) ont besoin de réfléchir, ensuite parce que j'ai beaucoup de choses à faire. Aussi nous nous reverrons dimanche. J'espère que nous continuerons ce très intéressant échange entre les deux parties. Mais ce qui est impor-

tant, c'est que nous essayons d'aller de l'avant ».

Toutefois, a-t-il ajouté, « il est encore trop tôt pour demander de la flexibilité (aux deux parties) ».

Le secrétaire général s'est toutefois refusé à fournir la moindre indication sur le contenu même de ces conversations.

Cependant, tout indique que plusieurs points importants de la résolution 598 du Conseil de sécurité ont été au centre des débats d'hier. Parmi ces points, figurent la question du rapatriement des quelque 80.000 prisonniers de guerre et celle de la délimitation de la frontière dans le Chatt al Arab, confluent du Tigre et de l'Euphrate long de 200 km dont 90 km bordant l'Iran et se jetant dans les eaux du Golfe, au sud de l'Irak.

Le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati, a rappelé à ce propos que son pays continuerait de se référer à l'accord d'Alger du 6 mars 1975, qui internationalisait les eaux du Chatt al Arab, jusqu'alors irakiennes.

Ce traité a été dénoncé depuis par l'Irak en septembre 1980, quelques jours avant l'entrée en guerre des deux pays.

Selon toute vraisemblance, les deux délégations profiteront de la journée d'aujourd'hui pour consulter leur gouvernement respectif pendant que M. Perez de Cuellar recevra dans la matinée des représentants du Maroc et du Front Polisario sur la question du Sahara occidental.

Par ailleurs, à New York, le Conseil de sécurité de l'ONU a « condamné résolument » et à l'unanimité hier l'emploi d'armes chimiques entre l'Iran et l'Irak.

Soucieux de ne pas gêner les né-

gociations en cours à Genève, le Conseil n'a fait qu'une allusion aux rapports des commissions d'enquête de l'ONU à la suite de bombardements de militaires et civils iraniens avec des armes chimiques. Plusieurs de ces rapports avaient mis en cause l'Irak.

Se déclarant « profondément préoccupé par le risque que des armes chimiques puissent être utilisées à l'avenir », le Conseil a « invité tous les États à continuer d'appliquer, à établir ou à renforcer un contrôle rigoureux de l'exportation de produits chimiques servant à la fabrication d'armes chimiques, notamment vers les parties d'un conflit ».

Le Conseil « encourage » également le secrétaire général des Nations unies à procéder rapidement à des enquêtes sur les allégations portées à son attention par tout État membre concernant l'emploi éventuel d'armes chimiques ou bactériologiques ou à toxines qui pourrait constituer une violation du Protocole de Genève de 1925.

Enfin, le Conseil « décide d'envisager sans délai, compte tenu des enquêtes menées par le secrétaire général, des mesures appropriées et efficaces si des armes chimiques venaient à être utilisées à l'avenir ».

Cette résolution avait donné lieu à plusieurs semaines de consultations entre les quinze membres du Conseil, certains craignant qu'elle ne risque de gêner les négociations menées par le secrétaire général.

Elle a finalement été adoptée sans débat, au cours d'une séance qui n'a duré que quelques minutes et dont la plus grande partie avait d'ailleurs été consacrée à un éloge du président pakistanais Mohammed Zia ul-Haq.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Université de Montréal

Professeur à plein temps

Le Département de mathématiques et de statistique cherche un professeur de mathématiques actuelles pour un poste de carrière.

Fonctions
Enseignement à tous les niveaux; recherche; direction de thèses de 2^e et 3^e cycles.

Exigences minimales
Doctorat (Ph.D.) et associé de la S.O.A. ou de la C.A.S.

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Le plus tôt possible.

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, une lettre précisant leur intérêt et leur compétence dans le domaine, une copie de deux publications et les noms de trois (3) répondants, avant le 15 septembre 1988 à Monsieur Pierre Berthiaume, Directeur, Département de mathématiques et de statistique, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3J7.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Pour tout renseignement contacter:
Francine Gingras
842-9645

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en pages A-10 et A-11

OFFRE D'EMPLOI
L'Union des écrivains québécois
recherche
un/e responsable des négociations pour son Service de gestion des droits d'auteur

Fonctions
La personne choisie aura, entre autres, pour tâches: d'informer les maisons d'enseignement des termes de l'entente sur la reprographie et de la loi sur le droit d'auteur, de négocier des modalités de cession des données sur la photocopie au sein des institutions scolaires, de travailler à étendre le respect du droit d'auteur auprès de d'autres utilisateurs. De concert avec un autre professionnel, elle travaillera également à l'application des conventions sur la reprographie, sera amenée à rédiger divers documents d'analyse, à participer aux rencontres avec les éditeurs et aux négociations avec le gouvernement.

Qualifications
Le (la) candidat(e) idéal(e) possèdera une bonne connaissance du milieu scolaire et de l'appareil gouvernemental; aura de préférence une formation universitaire (une formation en droit et/ou une bonne connaissance de la loi sur le droit d'auteur serait un atout). Il ou elle possèdera une expérience pertinente en négociations.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17h00 le lundi 12 septembre à l'Union des écrivains québécois, 1030 Cherrier, bureau 510, Montréal (Québec), H2L 1H9.

ÉDITEUR LITTÉRAIRE

cherche

ATTACHÉ(E) DE PRESSE

avec expérience pour travail à mi-temps.

Salaire à discuter

Dossier 1442

Le Devoir

C.P. 6033, succ. Place d'Armes

Montréal (Québec)

H2Y 3S6

La compagnie Tioxide Canada Inc., un manufacturier de pigment, est à la recherche, pour son service de développement, d'un:

Ingénieur Chimique

Vous aurez à étudier et solutionner les problèmes reliés à l'environnement. Vous améliorerez les procédures d'opération et d'utilisation d'équipement, afin d'accroître l'efficacité de l'usine et réduire les émissions solides, liquides et gazeuses.

Vous possédez un baccalauréat en génie chimique et êtes membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Vous avez acquis quelques années d'expérience dans un milieu industriel, notamment en environnement. En plus d'avoir du tact et de la diplomatie pour diriger du personnel, vous êtes apte à préparer des rapports en français et en anglais.

Nous vous offrons un excellent salaire ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux très intéressants.

Si vous êtes intéressé, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:

Service du personnel
TIOXIDE CANADA INC.
Case postale 580
Sorel (Québec) J3P 5P8

TIOXIDE

Agriculture

Le Kremlin rompt avec la politique stalinienne

MOSCOU (AFP) — Dans un geste historique, les autorités soviétiques ont adopté le projet d'attribuer des terres aux paysans avec des baux individuels de location allant jusqu'à 50 ans, marquant une rupture avec la politique stalinienne de collectivisation de l'agriculture, tenue responsable de la mort de millions de gens en 1928-30.

L'agence Tass a annoncé hier que le Comité d'État agro-industriel (Gosagroprom) avait approuvé les mesures proposées par le numéro un soviétique Mikhaïl Gorbatchev le 29 juillet.

Ces propositions ont été vivement débattues dans la presse, essentiellement en raison de leurs implications idéologiques, et malgré les affirmations répétées de M. Gorbatchev qu'il n'y avait là « rien d'anti-socialiste ».

« La terre appartient au peuple et ne peut être vendue », a souligné l'agence Tass.

L'annonce de ce projet coïncide avec la parution d'un long article dans la Pravda, l'organe du Parti communiste, qui expose en détail pour la première fois les effets désastreux de la collectivisation forcée de l'agriculture sous Staline de 1928 à 1930.

Le journal accuse Staline d'avoir déformé la politique officielle dont l'objectif était de transformer progressivement l'agriculture sovié-

que, tout en conservant des éléments d'économie de marché comme le préconisait Lénine.

L'article de la Pravda est publié sous la forme d'une interview de l'historien V. Danilov, de l'Institut d'histoire de l'Académie des sciences, et de l'économiste N. Teptsov, de l'Institut marxiste-léniniste, dépendant du Comité central. Il semble écrit en accord avec le Kremlin, les questions et réponses ayant été préparées conjointement avec l'Institut marxiste-léniniste.

L'article souligne les différences entre Staline et Nikolai Boukharine, le théoricien du parti récemment réhabilité, qui avait été exclu de la direction en novembre 1929, puis exécuté en 1938 pour s'être opposé à la collectivisation forcée.

Staline estimait que les problèmes de l'agriculture que mettait en lumière la famine de 1927-28, étaient causés par les « ennemis », alors que Boukharine notait les faiblesses de responsables du parti et leurs erreurs.

« L'alternative était entre la ligne stalinienne, avec l'accent mis sur la lutte contre les ennemis et les méthodes de commandement forcé » et le projet de Boukharine insistant sur « le perfectionnement du travail du parti et de l'État, le développement de l'industrie nationale et des coopératives agricoles socialistes », écrit la Pravda.

EXCELLENTE POSSIBILITÉ DE CARRIÈRE

Directeur-commerce international

La Banque Lloyds du Canada est une des plus grandes banques internationales au monde. Elle possède des succursales dans 46 pays. Au Canada, nous sommes la 7^e banque en importance et nos 55 succursales sont situées dans des endroits stratégiques dans les grandes villes et ce, d'un bout à l'autre du pays. La croissance que connaissent nos services de commerce international et de trésorerie ont créé des ouvertures pour des postes importants à Toronto et dans d'autres grandes villes canadiennes.

Ce poste vous offre la possibilité de diriger le développement de la croissance de services de commerce international spécialisés en établissant et en entretenant des relations efficaces avec les sociétés qui utilisent ces services. Une de vos principales fonctions consistera à accroître les connaissances des membres du service aux entreprises relativement à ces services afin d'assurer une très grande compétence au sein d'un marché desservi par un grand nombre de succursales.

Le candidat recherché a fait ses preuves dans le domaine de la prospection grâce aux quatre à cinq années d'expérience qu'il possède dans la vente auprès des sociétés, à sa très grande compétence dans le domaine du commerce international et, en particulier, dans les services de trésorerie.

Il s'agit d'une occasion de premier plan dans un domaine en pleine expansion. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, qui sera traité en toute discrétion, à: J.D. Mayhew, Directeur général adjoint, Service de recrutement, Banque Lloyds du Canada, 130, rue Adelaide Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3R2



Banque Lloyds du Canada

LA BANQUE QUI SE DISTINGUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.



UNIVERSITÉ DE MONCTON

BIBLIOTHECHNIEN ou BIBLIOTHECHNIENNE

Service de la référence et du prêt
Bibliothèque Champlain
Centre universitaire de Moncton

Ce concours est ouvert également aux hommes et aux femmes.

FONCTIONS:

Sous la direction du chef de la référence, la personne choisie sera responsable, les soirs et les fins de semaine, de l'orientation des lecteurs dans toutes les collections de la Bibliothèque Champlain ainsi que de la référence primaire. En l'absence de bibliothécaires, elle exerce un contrôle sur le personnel du soir et des fins de semaine.

EXIGENCES:

- diplôme d'une école de bibliothécaire reconnue;
- maîtrise du français parlé et écrit; et,
- une expérience pertinente de quelques années, de même que l'esprit d'initiative, d'autonomie au travail et de leadership seront entre autre considérés comme atout.

SALAIRE ANNUEL:

21 129 \$ à 28 172 \$, selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir sa demande écrite, au plus tard le 9 septembre 1988, au:

Service du personnel
Pièce 271 — Pavillon Taillon
Université de Moncton
Moncton, NB
E1A 3E9



Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

Conseil d'évaluation des technologies de la santé

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E) DU CONSEIL

(Emploi à Montréal)

Le Conseil d'évaluation des technologies de la santé est à la recherche d'un ou d'une Secrétaire générale(e). L'organisme nouvellement créé par le Gouvernement du Québec et dirigé par 12 experts indépendants, le Conseil a pour mandat de promouvoir et supporter l'évaluation des technologies de la santé, de diffuser des résultats d'évaluation de ces technologies et de favoriser l'utilisation de ces résultats par tous les intervenants concernés. Il a aussi pour mandat de conseiller la Ministre de la Santé et des Services sociaux sur les questions concernant l'introduction, la diffusion et l'utilisation des technologies de la santé. Celles-ci comprennent en particulier les appareils, ainsi que les techniques et procédures médicales et chirurgicales; elles doivent être évaluées quant à leurs impacts sanitaire, économique, bioéthique et social.

Nature de la fonction

A titre d'employé(e) principal(e) de l'organisme, le titulaire ou la titulaire de l'emploi doit travailler à assurer le succès des activités du Conseil. A cette fin, il ou elle doit notamment:

- organiser le Secrétariat du Conseil et assurer la bonne gestion de ses ressources humaines, financières et matérielles;
- assurer la préparation du programme annuel d'évaluation et de publication du Conseil, ainsi que la réalisation efficace de ce programme;
- développer des liens avec les organismes provinciaux, nationaux et internationaux engagés dans des activités d'évaluation des technologies de la santé, avec les intervenants québécois concernés, ainsi qu'avec les mass-médias;
- faire procéder à l'étude des projets d'évaluation présentés au Conseil et assurer l'application des décisions du Conseil à leur égard;
- assurer la diffusion adéquate des résultats des travaux du Conseil.

Exigences de la fonction

- vaste expérience de travail ayant permis de démontrer des habiletés en administration et en communication, et de développer une connaissance approfondie du milieu de la santé;
- capacité de travailler sur des questions complexes, dans un milieu hautement professionnel et de recherche;
- esprit de synthèse, dynamisme, bilinguisme;
- formation de 2^e cycle minimum.

Conditions de travail

- une rémunération à la mesure du défi sera offerte à la personne retenue;
- contrat de 2 ans, avec possibilité de prolongation.

Les candidats pouvant être prêts par une université, un organisme de santé ou un établissement de santé seront considérés.

Les personnes intéressées à présenter leur candidature pour cette importante fonction sont priées de faire parvenir, avant le 12 septembre 1988, leur curriculum vitae exposant notamment leurs réalisations en administration et en communication, à l'adresse suivante:

Dr Maurice McGregor, Président
Conseil d'évaluation des technologies de la santé
a.s. de monsieur Pierre Vendette
1075, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec)
G1S 2M1

Il est possible d'obtenir des informations sur cet emploi au numéro 643-9210 (indicatif régional 418).

Québec



Hydro Québec

INGÉNIEUR EN SÛRETÉ NUCLÉAIRE

CONCOURS:

Poste également ouvert aux hommes et aux femmes.

FONCTION:

Dans le cadre du soutien à l'exploitation de la centrale nucléaire de Gentilly 2, les fonctions du candidat choisi seront:

- l'analyse de la performance des systèmes de sûreté et de procédé du réacteur pour des événements postulés.
- rédiger des rapports pour la direction de la centrale et les agences de réglementation.
- le développement de modèles numériques et de logiciels d'analyse.
- la direction au nom d'Hydro-Québec des analyses faites par des consultants.
- la participation dans des comités interprovinciaux chargés de la direction technique de travaux conjoints de recherche ou d'analyse.

EXIGENCES:

- Bachelier en sciences ou en génie, avec de préférence un diplôme de maîtrise ou de doctorat en science ou en génie.
- Plusieurs années d'expérience industrielle de conception et d'analyse de systèmes de procédés avec des logiciels de simulation du transfert de chaleur et des régimes d'écoulement des fluides caloporteurs.
- Avoir démontré du leadership et de l'initiative.
- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

LIEU DE TRAVAIL: 6600 Côte-des-Neiges, Montréal.

N.B. Les candidats sont priés de poser leur candidature au plus tard le 9 septembre 1988 et d'envoyer leur curriculum vitae à Hydro-Québec, Ressources-humaines 4900, boul. Bécancour, Gentilly, Québec G0X 1G0.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE PORT AU PORT

A STEPHENVILLE, TERRE-NEUVE

EST À LA RECHERCHE DE CANDIDAT(E) BILINGUE
FRANÇAIS-ANGLAIS
POUR LA POSITION SUIVANTE

École Ste-Anne

Professeur

enseignant un programme scolaire, en français, langue maternelle. Le/la candidat(e) doit être bilingue.

Prière de s'adresser à:

M. Andrew Butt
Surintendant, Port au Port R.C. School Board
P.O. Box 5200, Stephenville, N1 A2N 3M5

VICE-PRÉSIDENT(E) À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE (Poste de cadre supérieur)

Fonction: Le(la) vice-président(e) à l'enseignement et à la recherche dirige les activités qui relèvent de l'Université en matière d'études de premier cycle, d'études avancées et de recherche, de dossier étudiant ainsi que de coopération et de développement international.

Il(elle) est membre de l'Assemblée des gouverneurs, du Conseil des études, de la Commission de planification et du Comité de régie de l'Université du Québec. Il(elle) préside la Commission de l'enseignement et de la recherche. En outre, il(elle) représente l'Université auprès de certains organismes des milieux universitaires, scientifiques et professionnels.

Traitement: À déterminer selon les qualifications et l'expérience.

Lieu de travail: Sainte-Foy.

Les candidat(e)s sont prié(e)s de transmettre leur offre de services sous pli confidentiel avant le **12 septembre 1988** accompagnée d'un curriculum vitae, à:

Monsieur Pierre Nadeau, Secrétaire général
Université du Québec
2875, boulevard Laurier
Sainte-Foy, Québec G1V 2M3



Université du Québec



Association des Universités
et Collèges du Canada

Bibliothécaire en chef

L'Association des Universités et Collèges du Canada est à la recherche d'un bibliothécaire en chef qui

- assurera des services de recherche documentaire à la centaine d'agents, chercheurs et autres membres du personnel du Secrétariat;
- administrera la bibliothèque et en terminera la réorganisation et
- participera directement à la recherche.

Le(la) candidat(e) idéal(e) devra posséder:

- deux grades universitaires, dont un en bibliothéconomie et en science de l'information;
- au moins six années d'expérience dans une bibliothèque d'université ou de recherche;
- de l'expérience en surveillance du travail;
- de l'expérience en consultation des grandes bases de données en direct, en systèmes de bibliothèques automatisées, en développement des collections, en élaboration des politiques, en services de référence et en recherche spécialisée.

De plus, le(la) candidat(e) idéal(e) devra

- parler et écrire couramment les deux langues officielles du Canada.

Le traitement initial se situera entre \$31,057 et \$34,700. Nous offrons un régime intéressant d'avantages sociaux.

Vous devrez faire parvenir votre curriculum vitae à Mlle Antonia Micchia, agent du personnel, Association des Universités et Collèges du Canada, 151, rue Slater, Ottawa, Ontario, K1P 5N1.

La date limite pour la réception des candidatures est fixée au 6 septembre 1988.



COMMISSION SCOLAIRE DE VAL D'OR

Service du personnel

OFFRE D'EMPLOI

La Commission scolaire de Val d'Or, une commission scolaire dispensant l'enseignement primaire et secondaire à une clientèle de 5 300 élèves, est à la recherche d'un(e) psychologue à temps plein

NATURE DU TRAVAIL:

— Les emplois de psychologue ou de conseiller en rééducation comportent plus spécifiquement l'analyse des aptitudes et des comportements des élèves en vue de les assister dans l'orientation de leur formation et aussi, selon les cas, en vue de recommander des programmes appropriés de rééducation ou de réadaptation et de collaborer à leur réalisation.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Être membre de la Corporation professionnelle des psychologues du Québec ou posséder un diplôme universitaire terminal de deuxième cycle en psychologie.

TRAITEMENT:

— Selon la convention collective en vigueur.
— Toute personne intéressée est priée de faire parvenir sa demande écrite, accompagnée de son curriculum vitae, avant 16 heures, le sept (7) septembre 1988 à:

M. Claude Daoust, dir. du personnel
Commission scolaire de Val d'Or
799 boul. Forest
VAL D'OR (Qc)
J9P 2L4

Chercheurs postdoctoraux

Le Centre de recherche de l'hôpital Sainte-Justine, dans une planification de croissance et de développement, se propose de recruter trois chercheurs postdoctoraux d'ici avril 1989 pour qu'ils puissent participer à des activités de recherche en biologie cellulaire et moléculaire, en rétrovirologie et en biologie du développement.

Nous offrons un salaire compétitif pour au moins quatre ans et des fonds de démarrage. Les candidats doivent être détenteurs d'un doctorat et avoir au moins deux ans d'expérience postdoctorale. Les applications, incluant trois lettres de recommandation, doivent être envoyées au:

hôpital
sainte-justine
centre
hospitalier
affilié à
l'université
de montréal
centre
de recherche
pédiatrique



Docteur Robert Collu,
Directeur
Centre de Recherche
Hôpital Sainte-Justine
3175, chemin de la
côte Sainte-Catherine
Montréal (Québec)
H3T 1C5



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

Génie mécanique/Option de gestion pour ingénieurs

Le Département de génie mécanique de l'Université d'Ottawa accueille des candidatures à un poste de professeur adjoint menant à la permanence. La charge d'enseignement sera divisée également entre l'option de gestion pour ingénieurs et le programme de génie mécanique.

Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat, avoir un dossier de recherche établi dans une discipline connexe et manifester des aptitudes à diriger les thèses d'étudiantes et d'étudiants diplômés. La préférence sera donnée aux personnes ayant une connaissance pratique du français et de l'anglais. Conformément à la Loi sur l'immigration du Canada, la priorité sera accordée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents. Cependant, toute autre candidature sera acceptée. L'Université d'Ottawa a une politique d'égalité en matière d'emploi.

Faites parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae et trois références à:

M. S. Tavoularis
Directeur
Département de génie mécanique
770, avenue King Edward
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Téléphone: (613) 564-4292
Télécopieur: (613) 564-7681

Un cabinet d'avocats du centre-ville spécialisé en droit commercial, corporatif, fiscal et en financement connaît un développement solide et continu grâce à sa clientèle institutionnelle tant nationale qu'internationale. Cette croissance soutenue permet d'ouvrir un autre poste d':

AVOCAT

Membre du Barreau du Québec, cet avocat possède un minimum de 4 à 7 années de pratique privée du droit commercial, corporatif ou financement au cours desquelles il a négocié et rédigé des contrats en français et en anglais.

Dotée d'un fort esprit d'analyse et de synthèse, la personne recherchée est reconnue comme techniquement solide en droit tout en comprenant bien les meilleurs intérêts de ses clients. Elle possède l'ouverture d'esprit et la souplesse lui permettant de transiger avec des clients d'origines diverses et fait preuve d'un bon jugement. Travaillant, disponible et comprenant le sens de l'urgence, cet avocat sait répondre rapidement aux exigences d'une clientèle nationale et internationale.

Le poste s'adresse à des candidats ambitieux et travaillants (avec ou sans clientèle) désireux de se tailler une place de choix incluant une rémunération supérieure, des possibilités de voyager et une gamme complète d'avantages sociaux. Veuillez téléphoner ou faire parvenir votre curriculum vitae en toute confidentialité, vous référant au dossier BA-404. Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes.

Jacques
Denis & associés

Tél.: 282-9008
ou 631-4023

Cabinet conseil - Recherche de cadres, ressources humaines
2291, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2K 1E4



Centre de santé de Cornwall

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph du Centre de santé de Cornwall dirigent un hôpital de soins de courte durée de 174 lits (l'Hôpital de l'Hôtel-Dieu), un centre pour malades chroniques de 100 lits (l'Hôpital Macdonell Memorial) et un centre d'accueil pour personnes âgées de 150 lits (La Villa St-Joseph) desservant un bassin de population de 100,000 personnes. Le titulaire du poste prend sa retraite et nous secondons le Centre dans sa recherche d'un nouveau **DIRECTEUR GÉNÉRAL**.

Le Centre a subi récemment une fusion qui a regroupé les 3 centres sous l'égide d'un seul conseil d'administration et d'un **directeur général**.

Le Centre traverse actuellement une période d'expansion et de rénovations majeures déjà approuvées dont le coût s'élève à 14.5\$ millions. Conjointement avec un centre voisin également dédié aux soins de courte durée, le Centre fait appel aux fonds publics.

Le Centre s'efforce d'offrir ses services dans les deux langues officielles.

Voici un défi pour une personne ayant au moins 5 années d'expérience à un poste de direction au sein d'un Conseil d'administration ainsi qu'à la direction du personnel médical.

Le Centre recherche un chef d'équipe ayant fait preuve d'habiletés dans les domaines financier et de la gestion. Aptitudes à la médiation et aux communications sont également exigées. Qualités interpersonnelles sont requises. Les candidats devront détenir un diplôme post-universitaire en administration hospitalière ou l'équivalent.)

Le salaire est très compétitif. Pour de plus amples renseignements, prière de vous adresser en toute confidentialité avant le **20 septembre 1988** à:

SYSTEM SEARCH
225 Johnson Street, Kingston, Ontario
K7L 1Y2

* Les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, System Search, une division de R.H.S.J. Health System opérant 10 centres de santé à travers le Canada et les États-Unis.

CARRIERES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR(RE) TECHNOLOGIE DE LA MÉCANIQUE

Le Cégep de la Gaspésie et des Îles est à la recherche d'un(e) professeur(re) en technologie de la mécanique pour l'enseignement des cours suivants à la session d'automne 88:

- Analyse et transformation des matériaux.
- Métrologie dimensionnelle.
- Techniques de machines outil; contrôle dimensionnel assisté par ordinateur.

NATURE DE L'EMPLOI

Charge à temps complet à l'automne 88.

EXIGENCES:

Bacc. en production automatisée ou bacc. en enseignement professionnel ou bacc. en mécanique et D.E.C. en fabrication mécanique et connaissances en CAO/FAO

ou

D.E.C. en fabrication mécanique avec quelques années d'expérience pertinente et connaissances en CAO/FAO.

Les candidatures accompagnées des relevés de notes doivent parvenir avant le 3 septembre 1988 au:



Service du personnel
Cégep de la Gaspésie et des Îles
C.P. 590
Gaspé (Québec)
G0C 1R0
Téléphone: 418-368-2201

Pour l'année 1988-89 l'École secondaire St-Sacrement

recherche

UN ENSEIGNANT D'INFORMATIQUE ET DE SCIENCES PHYSIQUES

À temps partiel 18/25 (72%)

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire pertinent de 1er cycle
- Qualification légale (permis ou brevet)
- Expérience de préférence

Communiquez avec M. Gabriel Cyr au (514) 471-6615

ÉCOLE SECONDAIRE ST-SACREMENT

901 rue St-Louis
Terrebonne (Québec)
J6W 1K1



Hôpital de soins aigus de courte durée
de 377 lits et de soins
d'hébergement de 100 lits

est à la recherche d'un/e

DIRECTEUR/TRICE DES SERVICES PROFESSIONNELS

ÉTABLISSEMENT:

Situé dans la partie nord-est de l'île de Montréal, l'hôpital Santa Cabrini est un centre hospitalier de soins généraux de courte durée d'une capacité 377 lits auquel est rattaché un centre d'accueil d'hébergement (Centre d'accueil Dante) de 100 lits. De plus, un projet d'ajout de 80 lits de courte durée a récemment été retenu.

POSTE:

Sous l'autorité de la directrice générale, le (la) titulaire du poste exerce les activités et fonctions prévues à la Loi sur les services de santé et les services sociaux. Il a pour responsabilité première, la planification, la coordination et le contrôle des activités professionnelles et scientifiques de l'établissement dans le but d'assurer la qualité des actes médicaux dispensés dans le cadre des programmes de l'hôpital.

EXIGENCES:

- Membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins du Québec;
- Habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- Leadership, esprit de synthèse et intérêt scientifique;
- Facilité de communiquer et travailler en équipe;
- Étude et/ou expérience pertinente en gestion;
- Connaissance de la langue et de la culture italienne serait un atout.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Les conditions de travail seront établies à l'embauche en fonction des normes du Ministère de la santé et des services sociaux.

INSCRIPTION:

Les personnes intéressées sont priées d'acheminer leur offre de service accompagnée de leur curriculum vitae au plus tard le 9 septembre 1988 à 16:30 heures à:

Madame Irène Giannetti, directrice générale
HÔPITAL SANTA CABRINI
5655 est rue St-Zotique
MONTREAL (Québec)
H1T 1P7

Prière d'inscrire sur l'enveloppe: "Concours poste D.S.P.",



Fondations canadienne des droits humains

Fondation de premier plan dans les domaines de l'éducation et de la recherche à besoin d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le titulaire de ce poste aura pour tâche d'administrer la tenue de conférences internationales et des programmes éducatifs d'envergure. Il devra être parfaitement bilingue. Sous les directives du Comité exécutif, il aura aussi les responsabilités de développer de nouvelles activités et de collecter des fonds. Formation et expérience en droits humains sont essentielles. Sous toute garantie de discrétion, prière d'envoyer votre curriculum vitae au:

Président du Comité de sélection,
Fondation canadienne des droits humains,
1980, ouest, rue Sherbrooke, Suite 340
Montréal, Qc, H3H 1E8

Date limite: 30 septembre 1988



UNIVERSITÉ DE MONCTON

AGENT DE LIAISON

Registrariat

Centre universitaire de Moncton

Ce concours s'adresse également aux femmes et aux hommes.

FONCTIONS:

La personne affectée à ce poste collabore avec le ou la responsable du Bureau de liaison à la planification et à l'organisation des activités du Bureau de liaison du Centre universitaire de Moncton. Plus spécifiquement,

- elle collabore à l'élaboration et la réalisation des activités de liaison avec les écoles potentiellement aptes à fournir une clientèle étudiante au Centre universitaire de Moncton;
- elle collabore à la réalisation des activités visant à donner un suivi aux candidats et candidates admis au Centre universitaire de Moncton;
- elle collabore avec le responsable de l'admission à l'études des demandes d'admission des programmes d'études au Centre universitaire de Moncton;
- elle est appelée à travailler en étroite collaboration avec les divers secteurs de l'Université directement reliés au recrutement des étudiants et des étudiantes et avec les conseillers en orientation de diverses institutions d'enseignement pré-universitaire.

QUALITÉS REQUISES:

- Détenir au moins un diplôme de 1er cycle et avoir une expérience pertinente.
- Bonne connaissance des programmes d'études et cours offerts à l'Université de Moncton.
- Bonne maîtrise de la langue française.
- Aptitudes à communiquer avec un groupe et à entretenir de bonnes relations interpersonnelles.

TRAITEMENT ANNUEL:

27,252 \$ à 38,756 \$, selon la formation et l'expérience.

Faire parvenir un curriculum vitae complet, au plus tard le 2 septembre 1988, au:

Service du personnel
Bureau 271 — Pavillon Taillon
Université de Moncton
Moncton, NB E1A 3E9

Ville de Chandler DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POSTE

Sous la direction et le contrôle du Conseil, administre toutes les fonctions municipales et remplit tous les devoirs prescrits par la Loi des cités et villes.

LES TACHES

- Préparer, diriger et coordonner les activités de tous les services municipaux;
- Préparer les prévisions budgétaires de la municipalité, en collaboration avec les chefs de service, et s'assurer que le budget, une fois approuvé, soit respecté et que les dépenses encourues soient justifiées;
- Organiser et répartir les ressources humaines, physiques et financières de la municipalité en fonction des objectifs, politiques et projets acceptés par le Conseil.
- Remplir toutes les autres fonctions pertinentes à son emploi et exécuter différents mandats spécifiques qui lui sont confiés par le Conseil.

LE CANDIDAT

- Posséder un diplôme universitaire en administration, en sciences commerciales ou toute autre préparation jugée équivalente.
- Avoir un minimum de trois (3) ans d'expérience dans le domaine municipal ou à un poste similaire.

LE TRAITEMENT

Selon la politique salariale des cadres présentement en vigueur entre 41 000 \$ et 52 000 \$.

Exemption personnelle supplémentaire jusqu'à 5 400 \$ annuellement.

LA CANDIDATURE

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur candidature par écrit à l'adresse ci-dessous avant le 16 septembre 1988.

La Ville offre des chances d'emploi égales à tous. Les candidatures reçues seront traitées confidentiellement.

VILLE DE CHANDLER
Comité de sélection Directeur Général
Case postale 459
Chandler (Québec)
G0C 1K0



CHAMBRE DES COMMUNES

GREFFIERS À LA PROCÉDURE

31 114 \$ — 41 218 \$

La Chambre des communes est à la recherche de candidats pour doter un nombre limité de postes, au niveau de base au sein de son Service de la procédure. Les greffiers à la procédure planifient et administrent des programmes et des activités ayant trait aux travaux de la Chambre des communes et de ses comités; ils font des recherches et rédigent des documents sur des sujets d'intérêt parlementaire, y compris des questions de procédure et de jurisprudence parlementaire. L'exercice de leurs fonctions peut les amener à se déplacer et à travailler des heures supplémentaires ou irrégulières afin de répondre aux exigences des opérations parlementaires.

Les candidats éventuels doivent:

- avoir terminé leurs études universitaires, de préférence en droit, en histoire, en sciences sociales ou en sciences politiques;
- avoir acquis de l'expérience dans la planification, la coordination et l'administration de programmes ainsi que dans l'interprétation de procédures et des usages ayant trait de préférence aux activités parlementaires;
- avoir acquis de l'expérience dans la recherche de références précises et la rédaction de documents;
- être compétents dans les deux langues officielles.

Les candidats doivent répondre de façon évidente à ces exigences de base en fournissant une copie officielle de leur dossier universitaire, un curriculum vitae faisant état de leur expérience ainsi que de leur compétence dans la langue seconde. La Chambre des communes se réserve le droit de faire subir aux candidats un test d'évaluation de leurs connaissances linguistiques avant de considérer leur candidature.

Les candidats répondant aux exigences de base devront réussir un examen écrit et pourront par la suite être invités à une entrevue avec le comité de sélection.

Les instruments de sélection pourraient être adaptés, sur demande, aux besoins des personnes handicapées.

Prière de faire parvenir les demandes d'emploi, au plus tard le 12 septembre 1988 à:

Recrutement des Greffiers à la procédure
HC-CL-1988-48
Direction générale des ressources humaines
Chambre des communes
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

UQAM *Le savoir universitaire,
une valeur sûre!*

VICE-RECTEUR ET CONSEILLER AU RECTEUR

FONCTIONS:

Sous l'autorité du recteur, cette personne:

- Conseille et assiste le recteur, dont il relève directement, dans l'exécution de ses tâches et participe à cette fin de son autorité notamment pour assurer l'administration courante de l'Université; remplace, dans ce contexte, le recteur à la demande de ce dernier;
- Prépare les réunions des comités de la direction, les convoque et s'assure que leurs décisions soient appliquées;
- Assume la responsabilité des dossiers ne relevant expressément d'aucun autre officier de l'Université ainsi que de la coordination et de la préparation des grands dossiers généraux de l'Université; à la demande du recteur, il coordonne les dossiers relevant de plus d'un vice-rectorat lorsque telle coordination est requise par la nature même des dossiers;
- À la demande du recteur, analyse préalablement avec les vice-recteurs les dossiers destinés au recteur ou aux instances de l'Université;
- Conseille et assiste les vice-recteurs dans les questions de juridiction et facilite la bonne articulation de leurs juridictions respectives;
- S'assure que des suites appropriées soient données aux recommandations de l'ombudsman;
- Agit comme mandataire de l'Université auprès de l'Association des cadres et, à cet égard, conserve et tient à jour les dossiers des cadres;
- Agit comme mandataire de l'Université auprès de la Fondation de l'UQAM, des diplômés et anciens et de leurs associations ou regroupement et assure la coordination et l'harmonisation des relations entre les organismes ou groupes de l'Université;
- Assiste et conseille le recteur et les vice-recteurs en matière d'affaires publiques;
- Exerce les pouvoirs et fonctions que lui confie le recteur ou le Conseil d'administration.

EXIGENCES:

Cette personne doit posséder:

- Une formation universitaire, de préférence en administration ou en sciences humaines;
- Une expérience pertinente d'au moins cinq ans;
- Une très bonne connaissance des milieux universitaires, en particulier de l'UQAM et de l'UQ;
- Une connaissance étendue de la gestion universitaire.

TRAITEMENT:

Selon la politique salariale des cadres supérieurs de l'UQAM.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae devront être reçues SOUS PLI CONFIDENTIEL avant 17 heures le 8 septembre 1988 à l'adresse suivante:

Le secrétaire général
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
385, rue Sherbrooke Est, suite 3400 (3^e étage)
Case postale 8888, Succursale « A »
Montréal (Québec)
H3C 3P8



Université du Québec à Montréal



Ville de Montréal

COMMISSAIRE PRINCIPAL(E) — CIDEC 60 465 \$ — 69 655 \$

NATURE DE L'EMPLOI: Sous la direction de la directrice et commissaire générale de la Commission d'initiative et de développement culturels (CIDEC), la personne titulaire du poste participe à l'établissement des politiques et orientations du service et agit à titre d'expert et de conseiller auprès de l'administration municipale sur toutes matières ou dossiers à caractère culturel. Elle fixe les priorités, planifie, organise, coordonne, dirige et contrôle les ressources humaines, matérielles et financières d'une division responsable:

POSTE 1: DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES ET DE LA PLANIFICATION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

- d'orienter, de concevoir et d'élaborer les politiques municipales en matière de culture;
- de mettre en place et de gérer des mécanismes de concertation avec les partenaires gouvernementaux et les milieux de la création de la production et de la diffusion;

- de proposer une stratégie et de formuler les recommandations pertinentes destinées à favoriser l'implantation d'équipements culturels et à stipuler l'investissement public et privé dans ce domaine;

- de développer, coordonner et gérer les échanges culturels internationaux;

- de concevoir, d'instaurer et de superviser un système d'évaluation économique de l'impact global de l'intervention culturelle à Montréal.

POSTE 2: DIVISION DU SOUTIEN AUX INDUSTRIES ET ORGANISMES CULTURELS

- d'évaluer les tendances à court et long termes des industries et des marchés culturels et de participer à l'élaboration dans les secteurs des arts de la scène, des arts visuels, de l'édition, des communications, des sciences et du design et du patrimoine;

- d'analyser les besoins spécifiques des divers milieux culturels mont-réalis en matière d'infrastructure, de financement, de soutien à la gestion et à la mise en marché;

- de concevoir des stratégies de développement pour assurer la croissance des entreprises locales et leur compétitivité face aux marchés extérieurs;

- de gérer des structures permanentes d'accueil et d'encadrement technique destinées aux producteurs locaux et étrangers de cinéma ou de grands événements culturels.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ: Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (Bacc.) en sciences administratives ou économiques ou dans une discipline appropriée aux domaines des arts et de la culture. Posséder au moins huit (8) ans d'expérience dans les domaines du développement des politiques culturelles, de la planification des équipements culturels ou du soutien aux industries et organismes culturels dont la majeure partie a été acquise au niveau de la gestion ou de la coordination de projets ou de programme d'envergure reliés à ces secteurs d'activités.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: Le 16 septembre 1988

Concours no: 88-2026C

S.V.P. précisez le poste sur lequel vous soumettez votre candidature.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient au Service des affaires corporatives — ressources humaines, 500, Place d'Armes, 13e étage, Montréal, Québec, H2Y 3W9, ainsi que dans les bureaux Accès — Montréal, les bibliothèques et les maisons de la Culture de la Ville de Montréal, et le retourner accompagné des documents requis. Le Service des affaires corporatives — ressources humaines se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription à un concours ainsi que tout document soumis après la date de fermeture. Les candidats doivent posséder les qualités personnelles appropriées. Nous donnons des chances d'emploi égales à tous.

FAIS CE QUE DOIS

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur:
Benoit Lauzière

Rédacteur en chef:
Paul-André Comeau

Rédacteurs en chef adjoints:
Jean Francoeur,
Albert Juneau,
Paule Beaugrand-Champagne

Directeur de l'information:
Jacques Chabot
Directeurs adjoints:
Guy Deshaies, Pierre Godin

Directeur des
services administratifs:
Gabriel Hudon

DES LACUNES GRAVES

ON N'A PAS fini d'analyser la catastrophe écologique de Saint-Basile-le-Grand et de s'interroger sur ses conséquences. Il a fallu un désastre pour que le Québec se réveille et prenne conscience d'un phénomène qui était pourtant connu depuis longtemps. La surprise est brutale.

On se rend compte soudainement qu'il y a quelques 5,000 tonnes de PBC entreposées dans près de 800 dépôts et qu'une grande partie de la population vit sous la menace potentielle de ce produit toxique. Certes, ce ne sont pas tous des dépôts à haut risque. Mais désormais, ils ne passeront pas inaperçus et ils seront redoutés, sinon bannis.

Le gouvernement et les utilisateurs ont bien mis au point un plan d'élimination, mais sa mise en oeuvre est compromise par la réticence des populations et des municipalités. L'incendie survenue à Saint-Basile-le-Grand ne fera que renforcer l'opposition. C'est donc l'impasse.

Mais pour l'heure, l'attention se porte sur des questions plus immédiates. Bien que les enquêtes en cours ne permettent pas de tirer des conclusions définitives, il ressort toutefois des premières constatations que les lois et règlements sur l'entreposage des PBC sont appliquées mollement et que les autorités gouvernementales ne sont pas suffisamment préparées à faire face à des situations d'urgence.

Bref, des lacunes graves dont il importe de saisir toute la portée.

On ne peut que partager l'émoi des résidents qui vivent dans l'isolement et l'incertitude depuis trois jours. Leur inquiétude aurait sans doute été moins grande s'ils avaient été renseignés plus tôt sur la nature et les conséquences du sinistre. Ils ont eu l'impression, à juste titre, d'être des laissés-pour-compte alors qu'ils étaient les premiers concernés.

Il n'est pas scandaleux que ces résidents apprennent quelques nouvelles qui les touchent directement par la radio ou les journaux. Les médias ont fait aussi leurs enquêtes et ils se devaient d'en transmettre les résultats à leur public. On comprend mal toutefois que les autorités du ministère québécois de l'Environnement et de la municipalité de Saint-Basile-le-Grand n'aient pas soigné et privilégié davantage leurs relations avec les victimes. Il aurait fallu, dès les premières heures, déployer plus de moyens pour contenir l'état de panique fort compréhensible qui s'est emparée des évacués.

On excuserait volontiers ces quelques déficiences du plan d'urgence si les mesures de contrôle du gouvernement du Québec auxquelles l'entrepôt a été soumis ne comportaient pas aussi des faiblesses évidentes. Les normes appliquées par le ministère de l'Environnement (et que le dépôt semblait respecter — sauf la clôture — selon l'inspection faite par les fonctionnaires le 28 juillet dernier) sont beaucoup moins sévères que celles suivies par d'autres installations, comme celle de Senneterre par exemple. Il est étonnant de constater que les gicleurs automatiques n'étaient pas obligatoires.

Fait étrange, bien qu'il eut été inspecté trois semaines plutôt, le système d'alarme, qui lui est obligatoire, n'a pas fonctionné après le déclenchement de l'incendie. À moins d'envisager des hypothèses d'un autre ordre, force est de conclure que les équipements du dépôt de Saint-Basile-le-Grand étaient nettement insuffisants pour prévenir une catastrophe comme celle qui est survenue.

En tout état de cause, qu'il s'agisse des entrepôts de Saint-Basile-le-Grand ou de Shawinigan-sud, qui appartiennent tous deux au même propriétaire, l'article 115.1 de la Loi sur l'environnement ne donne-t-il pas au ministre de l'Environnement tous les pouvoirs nécessaires pour intervenir lorsqu'il juge que des mesures sont requises « pour éviter ou diminuer un risque de dommage à des biens publics ou privés, à l'homme, à la faune, à la végétation ou l'environnement en général » ?

La même loi permet en outre au ministre de réclamer les frais afférents à ces mesures à toute personne ou municipalité qui avait la garde ou le contrôle des contaminants.

Le ministère n'aurait-il pas dû se montrer plus vigilant et utiliser tous les moyens que lui procure la loi ? D'autant que le propriétaire, M. Marc Lévy, avait une réputation qui, le moins que l'on puisse dire, laissait planer certains doutes. En ce qui concerne l'entrepôt de Shawinigan-sud, le gouvernement savait pertinemment que M. Lévy n'avait pas fourni, conformément à l'entente convenue avec le ministère, la caution requise en vue d'assurer éventuellement l'élimination des PBC.

Les enquêtes en cours devront apporter des réponses claires à ces questions.

— ALBERT JUNEAU

Une porte solidement barrée

LE PRÉSIDENT, nouvellement élu, de l'Association médicale canadienne livrait mercredi à ses collègues réunis à Vancouver un assez curieux pronostic.

Au train où vont les choses, disait le Dr John O'Brien-Bell, le Canada se dirige vers une double médecine, une pour les riches, l'autre pour les pauvres. Et de citer des cas (il a compté jusqu'à deux) : une clinique à Calgary, une autre à Toronto) où des personnes disposées à payer le prix fort pouvaient obtenir certains services médicaux plus rapidement que tous les autres patients inscrits sur les listes d'attente. Sans oublier ceux-là qui traversent la frontière pour obtenir un traitement qui n'est pas disponible de ce côté-ci.

L'argument détonne dans la bouche du porte-parole de l'association qui a le plus féroceement lutté contre le projet de loi fédéral d'interdire formellement la surfacturation des médecins et les frais aux usagers. Ce projet n'avait-il pas justement pour but d'enrayer le phénomène d'érosion du système canadien de santé. En outre, une affiliée, l'Association médicale de l'Ontario, n'a-t-elle pas inscrit une contestation de la loi canadienne sur la santé devant la Cour suprême de cette province.

Le raisonnement du Dr O'Brien-Bell est le suivant : le sous-financement actuel des services de santé est tel que l'écart s'élargit entre le niveau de soins que les Canadiens souhaitent (et que permet le développement exponentiel des technologies médicales) et celui qu'offre le système public. À son avis, une fois passé un cer-

tain seuil, les Canadiens qui en ont les moyens auront recours de plus en plus fréquemment aux soins offerts par un système privé qui s'en trouvera renforcé.

En conséquence, le Dr O'Brien-Bell propose le rétablissement de certains frais aux usagers comme source additionnelle de financement du secteur public.

Qu'en est-il au Québec de cette double médecine ? Une chose est sûre : elle ne saute pas aux yeux. En 1986, 14,073 médecins détenaient un permis d'exercice au Québec. La même année, à peine 50 d'entre eux pratiquaient en marge du régime public, c'est-à-dire qu'ils recevaient leurs honoraires directement de leurs clients au lieu de la Régie de l'assurance-maladie. Il n'y a pas risque imminent d'hémorragie tragique.

Pour ce qui est du sous-financement présumé du système québécois de soins de santé, on en discute. Le rapport Rochon, pour sa part, recommande l'adoption d'une vitesse de croisière légèrement supérieure à celle qui prévaut à l'heure actuelle. Pour ce qui est des technologies médicales, le ministère a pris les devants en créant un conseil permanent, formé de plusieurs sommités dans divers domaines, chargé d'éclairer les décisions gouvernementales.

Quant aux frais aux usagers pour les services déjà assurés (une sorte de « panier » de base), la porte paraît si bien cadenassée que vouloir l'enfoncer serait un véritable gaspillage d'énergie politique.

— JEAN FRANCOEUR

Le Japon, superpuissance

LA TOURNÉE en Chine qu'effectue présentement le premier ministre japonais, M. Noboru Takeshita, ne relève pas simplement de la visite de courtoisie d'un voisin à un autre. Elle illustre le rôle croissant que le Japon joue sur la scène politique asiatique et la place que cette superpuissance économique entend prendre dans le concert des nations.

Jusqu'à tout récemment le Japon n'était pas, sur le plan diplomatique, politique et militaire, un acteur de premier ordre. En fait, après la Seconde Guerre mondiale, ce pays a été réduit à ne s'occuper que de ses problèmes intérieurs, les États-Unis et l'Union soviétique se chargeant de son environnement extérieur. Cet isolationnisme n'a pas duré. Poussés par une frénésie de modernisation, les Japonais ont construit en quarante ans un empire économique et financier colossal dont les produits inondent le monde. Aujourd'hui, ils veulent utiliser cette force pour influencer davantage le cours des événements dans le monde.

A Pékin, M. Takeshita va discuter de paix et de conflits régionaux. Le Japon tient beaucoup à la stabilité politique dans la péninsule coréenne et en Asie du Sud-est. Les Chinois ont déjà assuré Tokyo que la Corée du Nord ne troublera pas les jeux de Séoul, mais dans le dossier du Kampuchéa les points de vue sont diamétralement opposés. Le Japon soutient fermement le prince Norodom Sihanouk alors que la Chine ne veut pas lâcher les Khmers rouges. Advenant un règlement sur la question cambodgienne, les Japonais fourniraient de l'aide financière et participeraient à une commission de contrôle pour superviser les élections et le retrait des troupes vietnamiennes. Ce souci pour la paix a d'ailleurs poussé le Japon à s'engager dans les missions des Nations unies en Afghanistan et dans le conflit irano-irakien et à soutenir la démocratie aux Philippines.

Toutefois, c'est dans le domaine du développement que l'action du Japon pour la stabilité politique est la plus spectaculaire. Lentement, mais fermement, Tokyo s'est nettement distingué de ses alliés occidentaux en matière d'aide au développement pour devenir, cette année, le premier donateur au monde. Le gouvernement japonais consacrera \$ 10 milliards aux pays en développement, principalement asiatiques, dépassant ainsi les États-Unis (\$ 9,2 milliards) qui furent longtemps en tête du peloton. Lors du sommet de Toronto, en juin, M. Takeshita a de plus présenté un plan global d'aide de \$ 50 milliards jusqu'en 1992. Enfin, le ministre des Finances, M. Miyazawa, a proposé un plan très original pour soulager les pays les plus endettés du tiers-monde.

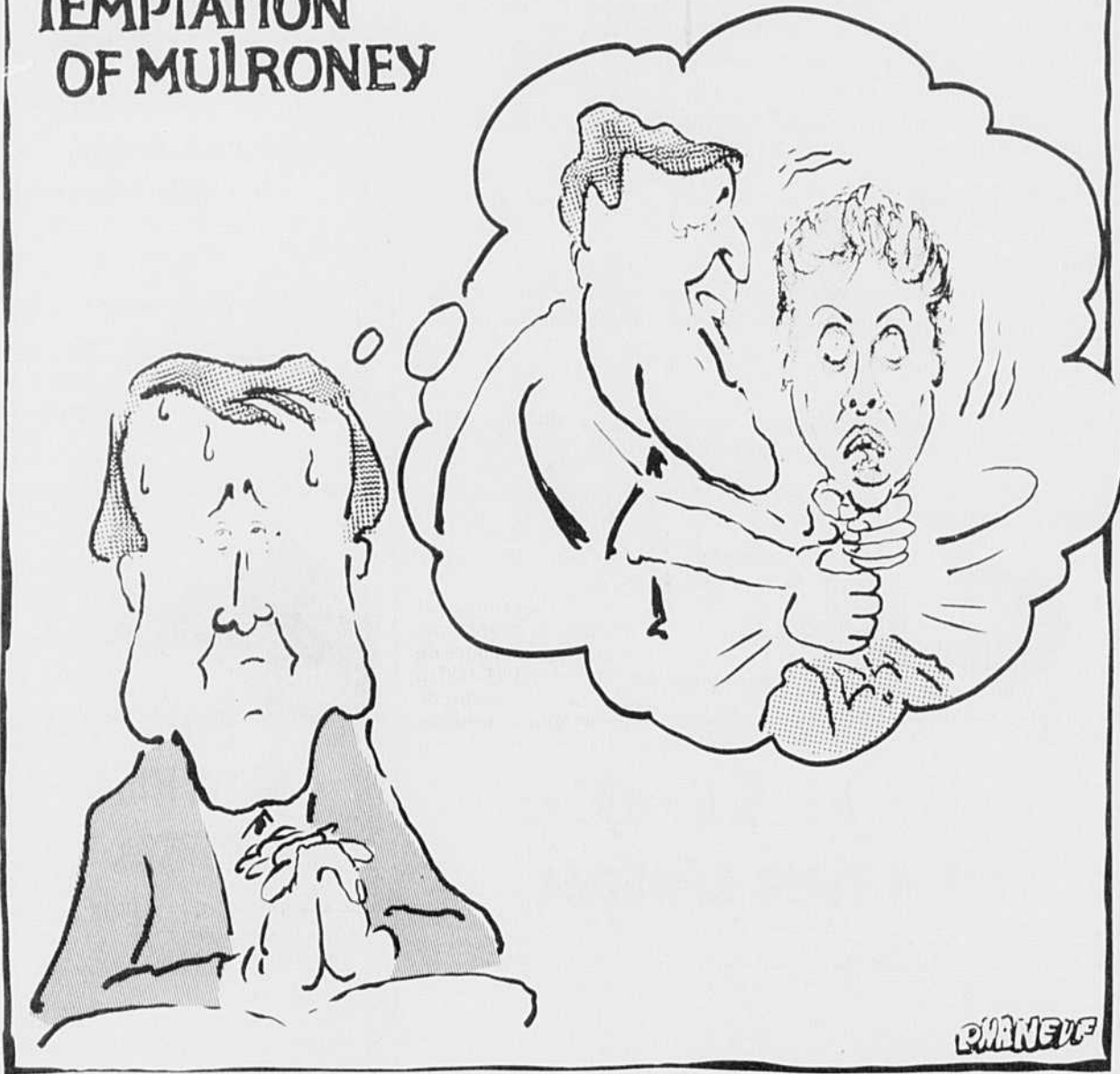
En plus de l'aide, le Japon compte beaucoup sur les investissements directs, les prêts et les importations pour favoriser les pays en développement. L'an dernier, les financiers japonais ont investi à l'étranger pour \$ 34 milliards, soit sept fois plus qu'en 1980. Ils ont surclassé les Américains dans plusieurs pays asiatiques. En ce qui concerne les prêts, \$ 20 milliards en fonds nouveaux seront acheminés au cours des trois prochaines années aux banques multilatérales en plus de prêts bilatéraux comme celui qui vient d'être accordé à la Chine (\$ 6 milliards). Au chapitre des importations, le Japon n'achète plus seulement des matières premières mais une quantité grandissante de biens manufacturés des pays en développement.

Dans le domaine militaire, certains voudraient croire que le Japon

n'est pas à la hauteur de la situation ne consacrant qu'un pour cent de son PNB à la défense. Certes, comparé à sa puissance économique, le Japon traîne loin derrière ses alliés occidentaux mais il est bon de jeter un coup d'oeil sur les chiffres. Mardi, Tokyo a adopté un budget militaire de \$ 28,5 milliards pour l'année 1988-89. C'est le troisième budget en importance de la planète. L'armée japonaise est engagée dans un vaste programme de modernisation qui fera de sa force aérienne la plus redoutable du Pacifique nord alors que la Marine va surpasser celles des États-Unis et de l'Union soviétique dans la région. Cette activité militaire n'est pas étrangère à l'attitude américaine envers ses alliés asiatiques. Le Pentagone entretient des dizaines de bases et plus de 150,000 hommes dans la région. L'inquiétude du Congrès devant la facture à payer et la montée du nationalisme aux Philippines, en Corée du Sud et même au Japon poussent de plus en plus Washington à réévaluer sa présence dans le Pacifique. Le Japon est donc invité à augmenter la sienne. Pour l'aider, un accord de production américano-nippon sur un F-16 amélioré à même été signé dernièrement mais il a provoqué la fureur de l'industrie américaine. Dans un vigoureux éditorial, le porte-étendard de la haute technologie militaire américaine, *Aviation Week and Space Technology* a dénoncé l'accord soulignant que les secrets vendus au Japon finiraient par se retourner contre les États-Unis. L'invasion actuelle du marché américain par les produits japonais est vivement ressentie.

À l'aube du XXIe siècle le Japon est en train de devenir une superpuissance globale dont certains malins pensent qu'elle dépassera les États-Unis. Quoi qu'il en soit, il est évident que le Japon prend maintenant la place que sa puissance commande.

THE LAST TEMPTATION OF MULRONEY



LETTRES AU DEVOIR

Riches mais malades

Lettre à M. Robert Bourassa, premier ministre du Québec

IL EST vrai, comme vous dites, que l'économie se porte bien. Cependant, si nous ne réagissons pas de manière vigoureuse nous serons plus riches mais tous malades.

Au lieu d'imputer la faute de tous nos maux aux « autres » canadiens ou américains, il faudrait peut-être commencer par arrêter nous-mêmes de polluer.

Par exemple, arrêter d'empoisonner notre atmosphère en laissant tourner les moteurs d'autobus lorsque ceux-ci sont stationnés aux terminus... ou stationnés devant les églises à Montréal... ou encore lorsque les citoyens laissent tourner les moteurs de voitures devant les dépanneurs et/ou les banques, de peur d'avoir trop chaud ou trop froid, selon la saison, lorsqu'ils se rassoiront dans leurs voitures !

Que les lois existent ou pas, je propose que les ministères concernés s'efforcent, afin que ceci cesse avant qu'il ne soit trop tard ! Nous ne pouvons tout de même pas nous laisser empoisonner par des chauffeurs et conducteurs inconscients sinon carrément stupides.

Si tout pollueur perd son permis de conduire pour une période de cinq ans, je suis porté à croire que ce type de pollution diminuera considérablement comme par enchantement.

— MICHEL FOREST
St-Bruno, le 22 août.

L'avortement thérapeutique

DANS LE DEVOIR du 22 août, un correspondant de Québec, après s'être résolument rangé à la thèse exposée récemment par Mgr Gérard Drainville, évêque d'Amos, à l'effet « qu'il y a vie dès la fécondation, et que l'embryon, distinct de la mère qui le porte, est un être humain en développement », se demandait « s'il existe des situations où l'on peut légitimement pratiquer un avortement ».

Voici une réponse. Elle n'est pas de moi, mais du professeur Jérôme Lejeune, célèbre généticien français, à qui l'on demandait, en avril dernier, ce qu'il pensait de l'avortement thérapeutique, quand la vie de la mère est en jeu. C'est une réponse qui comblera sans doute l'attente du correspondant de Québec, mais qui devrait aussi éclairer le présent débat sur l'avortement. La voici :

« Quand la vie de la mère est en jeu ? Eh bien ! il faut soigner la mère ! Il n'y a pas de cas, à l'heure actuelle, où notre radeau

de sauvetage n'ait pas deux places. La médecine a fait énormément de progrès. L'histoire de choisir entre la mère et l'enfant date du temps où Napoléon interrogeait Corvisart parce qu'il voulait absolument un héritier. Choisir entre la mère et l'enfant, c'est tout à fait démodé : on sauve la mère et l'enfant. Évidemment, parfois on est obligé de faire accoucher prématurément, de transfuser l'enfant in utero, de faire une réanimation rénale à la femme. De nombreuses difficultés peuvent se présenter, il y a des circonstances assez dramatiques, mais dire à l'heure actuelle : « Il faut choisir entre la femme et l'enfant » n'a plus de sens. »

Le docteur Jamier, gynécologue, me disait qu'il avait fait dans son service 50,000 accouchements, et qu'il n'avait jamais fait un avortement dit « thérapeutique », qu'il n'avait jamais perdu une de ses patientes pour avoir refusé un avortement. 50,000 accouchements, ce n'est pas une petite statistique !

— LOUIS AUCOIN
prêtre
Montréal, le 23 août.

En attendant le métro

Lettre à M. Marc-Yvan Côté, ministre des Transports

J'AI PRIS connaissance de vos propositions relatives au transport en commun dans la région de Montréal. L'idée de prolonger le métro vers Laval est intéressante, mais elle comporte des aspects financiers et politiques capables d'enlever l'espoir aux plus optimistes.

Pourtant Dieu sait que les Lavallois manquent de ponts et de routes pour aller travailler en auto au centre-ville de Montréal.

Voici donc une solution de rechange : le co-voiturage pour des abonnés, le matin et le soir, sur la voie ferrée de CP Rail. Solution simple, peut-être même simpliste.

Il suffirait :

- que la CTL loue de Via Rail une rame de quelques wagons (selon le nombre d'abonnés) ;
- qu'elle loue du temps de passage sur la voie double de CP Rail, qui traverse les îles de Montréal et de Laval en plein milieu ;
- qu'elle détourne partiellement des autobus vers une aire d'embarquement, à la hauteur du boulevard St-Martin ;
- que la Ville autorise le stationnement sur des terrains inoccupés, près de cette aire ;
- qu'une publicité adéquate soit organisée ; une banderole sur chacun des ponts de Laval dirait : « La solution ? L'autorail ».

La rame de co-voiturage ne retarderait pas la circulation des convois actuels, qui sont peu nombreux. Il suffirait que la rame se rende au point de départ quand la voie est libre et qu'on lui réserve un passage entre 7 h et 8 h 30 et un passage entre 16 h 30 et 18 h.

Remarque que mettre ce projet à l'essai n'est pas compromettant : il n'implique pas d'investissement et il est expansible. Une

entreprise privée pourrait même y trouver son compte.

Quel serait le prix de l'abonnement ? Quel serait le nombre de personnes intéressées ? Voilà deux petites questions, parmi d'autres sans doute, auxquelles vos fonctionnaires, monsieur le ministre, trouveront réponse aisément.

— JEAN-LUC ROY
Laval, le 15 août.

Imitateur demandé

Lettre au journal *Le Soleil*

LE SYNDICAT des journalistes de Québec Inc. et le journal *Le Soleil* ont signé une nouvelle convention collective qui a une particularité digne de mention : sa qualité linguistique a été soignée et améliorée sensiblement.

À la demande du syndicat, l'Association des usagers de la langue française (L'ASULF) a accepté de faire, dans un délai très court, certaines suggestions pour améliorer le vocabulaire de cette convention. L'ASULF a constaté avec joie que les parties ont accepté la plupart de ses suggestions et qu'elles n'ont pas hésité à écarter des termes fautifs, même s'ils étaient utilisés depuis des années et s'ils sont courants au Québec.

Depuis deux ans, l'ASULF a fait l'étude de plus de 25 conventions collectives, particulièrement dans le secteur public et parapublic et suggéré aux parties de corriger de nombreuses erreurs de vocabulaire. Jusqu'à présent, les résultats ont été plutôt minces et parfois absolument nuls, comme dans le cas du décret de la construction.

Ce qui vient de se passer entre le journal *Le Soleil* et le Syndicat des journalistes de Québec Inc. est un événement important parce qu'il établit qu'il est possible et même avantageux d'utiliser, dans une convention collective, un vocabulaire français juste. Une telle opération n'est pas dangereuse au point de vue juridique ; au contraire, la clarté de l'expression et la justesse du vocabulaire sont le meilleur moyen d'éviter les malentendus.

Puissent le Syndicat des journalistes de Québec Inc. et le journal *Le Soleil* avoir des imitateurs.

— L'ASSOCIATION DES USAGERS DE LA LANGUE FRANÇAISE
Sainte-Foy, le 19 août.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON A DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3 25 par semaine
le samedi seulement = \$1 00

Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
Pour information: 815 6 mois
(514) 844-5738 423 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 855 6 mois
453 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Assainir les moeurs politiques

LUCIEN BOUCHARD

Voici de larges extraits du rapport préparé par le secrétaire d'Etat à la demande du premier ministre, M. Brian Mulroney, sur les mesures favorisant l'éthique et la déontologie politiques

LORS de ma nomination au poste de secrétaire d'Etat du Canada, vous m'avez confié le mandat de vous faire tenir un rapport sur les questions de déontologie et d'éthique politiques, notamment sur celle du financement des partis politiques. Plus spécifiquement, vous m'avez demandé de vous soumettre un certain nombre de recommandations, à partir des résolutions adoptées par le caucus du Québec et les militants de l'aile québécoise du parti.

Je suis heureux de vous livrer aujourd'hui le bilan de la situation, ainsi que les conclusions et recommandations qui me paraissent s'imposer.

Conflits d'intérêts et contrats gouvernementaux

Déjà, les lignes directrices que vous aviez émises en 1984 à l'égard des conflits d'intérêts étaient les plus sévères qui aient jamais régi la conduite des membres du cabinet fédéral.

Inspiré des recommandations de la commission d'enquête Parker, vous avez vous-même déposé en février dernier le projet de loi C-114, démontrant votre volonté de faire passer au plan législatif ce qui est encore, pour le moment, de l'ordre des directives.

Les nouvelles règles édictées dans C-114 se caractérisent par leur rigueur. Par exemple, elles vont jusqu'à soumettre les conjoints des députés et ministres à des exigences très strictes quant à la conduite de leurs affaires privées.

Certains estiment du reste que ce projet de loi va trop loin et risque même d'éloigner de la politique des personnes de valeur.

Néanmoins, il est impératif, dans l'état actuel des choses, de transmettre au public un message très clair quant à notre volonté d'édicter et de maintenir de hauts standards d'intégrité.

La question de l'adjudication des contrats gouvernementaux demeure la plus potentiellement dangereuse et, en tout cas, celle qui alimente le plus l'idée négative que beaucoup de gens se font de l'activité politique. C'est là que doit porter une partie importante de nos efforts en vue de garantir l'intégrité et la transparence de l'appareil décisionnel de l'Etat.

Je sais qu'un nouveau système d'octroi des contrats de construction est en rodage au ministère des Travaux publics. Il est souhaitable qu'on s'engage dans une seconde phase en vue de constituer un registre central informatisé pour l'attribution de contrats aux architectes et aux ingénieurs. La même opération devrait s'effectuer au ministère des Approvisionnements et Services.

Mais on ne devrait pas, à mon avis, limiter l'établissement de registres de fournisseurs de biens et services aux seuls ministères des Travaux publics et des Approvisionnements et Services.

Bien que ces deux ministères détiennent, et de loin, le gros de l'adjudication des contrats, il existe au moins deux autres secteurs importants qui devraient aussi figurer dans l'application d'une vraie politique d'attribution des contrats gouvernementaux.

Le premier de ces secteurs est l'Agence canadienne de développement international qui, au cours de la seule année financière 1986-1987, a procédé pour près de 900 millions de dollars d'achats au Canada de biens, d'équipements et de services, ainsi qu'à l'embauche de consultants.

L'autre domaine que nous aurions intérêt à examiner est celui des mandats d'agir confiés à des avocats, soit par le ministère de la Justice, soit par des organismes relevant du gouvernement fédéral, comme la Société centrale d'hypothèques et de logement ou la Banque fédérale de développement.

Pour le citoyen moyen, il existe un gouvernement à Ottawa qui octroie annuellement des milliers de contrats pour des milliards de dollars. Il lui est par ailleurs complètement

« Créer un système d'attribution des contrats, libre de toute attache et fondé sur un rapport de coûts et de compétence »

égal de connaître, la plomberie, et de savoir si tel type de contrat sera accordé par le ministère des Travaux publics et tel autre par celui des Approvisionnements et Services.

Je crois qu'il y a là quelque chose d'essentiel. Si nous voulons que notre message aux électeurs soit clair, la réforme doit former un tout, inspiré des mêmes principes et visant un but unique : créer un système d'attribution des contrats libre de toute attache, fondé sur un rapport de coûts et de compétence et assujéti à des critères objectifs. Il faudrait donc que les fournisseurs s'enregistrent à un fichier central et qu'on achemine ensuite leurs offres de services vers les ministères et organismes concernés.

Voilà qui satisferait aux impératifs de transparence, d'efficacité et d'objectivité.

La question du financement des partis politiques est au centre du débat qui nous occupe. Il s'agit, à mon avis, d'une clé essentielle à toute ré-



Photo Jacques Grenier

« Je comprends que la proximité d'une campagne électorale nationale nous force à agir vite. Je n'en soumet pas moins que les gestes que je vous invite à poser sont nécessaires »

forme en profondeur des moeurs politiques d'un Etat.

Bien que le Canada et la plupart des provinces disposent d'une loi régissant le financement des partis politiques, aucune de ces lois ne va aussi loin que la législation québécoise.

Dès la fondation du Parti québécois en 1968, son chef, René Lévesque, avait identifié comme une priorité la réforme des moeurs électorales, et particulièrement le financement des formations politiques. Même si la loi qu'il souhaitait n'a été mise en vigueur qu'en 1977, le gouvernement du Parti québécois, dès les premiers mois, s'est astreint au financement populaire, avec un succès qui avait étonné à l'époque. Jusqu'à l'adoption de la loi 2, le PQ a toujours refusé les donations des compagnies et corporations et limité les contributions des électeurs à \$ 3,000 par année, ce qui ne l'a pas empêché de prendre le pouvoir en 1976.

La loi 2, toujours en vigueur au Québec, a évidemment maintenu ces deux exigences fondamentales. La limite contraignante de \$ 3,000 demeure la plus sévère au Canada.

En outre, la loi prévoit un financement public des partis représentés à l'Assemblée nationale du Québec. Une allocation annuelle est déterminée par le directeur général des élections, sur la base de 25 cents par électeur inscrit, en proportion de la représentation de chaque parti au Parlement.

Le Québec est, du reste, la seule province au Canada à réserver les contributions aux individus.

Ce qui ressort de l'expérience québécoise, en vigueur depuis plus de dix ans, c'est le succès qu'elle a remporté. N'en voyons pour preuve que la manière dont les autres partis politiques au Québec ont emboîté le pas, également avec d'excellents résultats.

Dans l'ensemble du Canada, les régimes varient beaucoup d'une province à l'autre. On observe toutefois

L'endossement du financement populaire serait le signal que le recours aux gros bailleurs de fonds n'est plus un facteur déterminant dans la politique

que la notion de réglementation du financement des partis est fortement ancrée dans les moeurs, tout comme celle de l'allocation de fonds publics aux formations politiques.

Le caucus québécois du Parti progressiste-conservateur s'est très tôt penché sur la question. Il en est venu, au terme de sa réflexion, à la conclusion qu'une législation sur le financement des partis politiques s'imposait au Canada.

Le député de Mégantic-Compton-Stanstead, M. François Guérin, lançait en août 1987 la première campagne de financement populaire dans une circonscription fédérale, en s'astreignant aux dispositions de la loi québécoise sur le financement des partis politiques. Non seulement les contributions de compagnies et de syndicats étaient interdites, mais la limite des donations individuelles était fixée à \$ 1,000.

Les résultats furent étonnants. En un peu plus d'un mois, les militants ont réussi à amasser près de \$ 62,000 de 3,126 contributeurs différents.

Une dizaine d'autres députés conservateurs du Québec se sont astreints aux mêmes règles, lors de

leur dernière campagne de financement, avec des résultats encourageants.

Je peux également témoigner de ma récente expérience dans Lac-Saint-Jean. Pour la première fois, une campagne électorale au niveau fédéral a été défrayée par le produit d'une campagne simultanée de financement populaire. En l'espace d'un mois, nous avons recueilli environ \$ 85,000 de la part de quelque 1,600 personnes.

Les conclusions qui se dégagent de ces diverses expériences coulent de source. Le mode de financement populaire des partis politiques est maintenant éprouvé dans la pratique. Non seulement il est rentable mais il s'est aussi avéré capable d'opérer une extraordinaire mobilisation, puisqu'il accroît chez la personne qui contribue le sentiment d'appartenance et de participation à notre formation politique.

Ce mode de financement oblige les partis à constamment retourner à l'électeur, qui est la source ultime de tout pouvoir. C'est l'instrument essentiel d'une meilleure vie démocratique. C'est aussi, au plan pratique, une excellente façon de mettre à l'épreuve et d'évaluer l'état d'organisation du parti.

L'endossement par le gouvernement et le parti du mode de financement populaire serait le signal non équivoque que le recours aux gros bailleurs de fonds n'est plus un facteur déterminant dans la politique. Il limiterait, et dans les faits et dans l'esprit de l'électorat, les risques de patronage et de conflits d'intérêts.

Le 28 juin dernier, le caucus des députés progressistes-conservateurs québécois a émis la proposition d'organiser dans les comtés du Québec, d'ici l'automne, une campagne de financement populaire.

Conclusion

Après avoir redressé l'économie canadienne et remplacé notre pays sur

la voie de la réconciliation nationale, le gouvernement que vous dirigez a maintenant l'occasion de contribuer à un assainissement sans précédent de nos moeurs politiques. Je ne crois pas que nous puissions nous permettre de rater cette chance unique.

Je conçois que la proximité d'une campagne électorale nationale nous force à agir vite. Je n'en soumet pas moins que les gestes que je vous invite à poser sont nécessaires. Il nous faut démontrer que si des erreurs de parcours ont pu être commises, nous allons tout mettre en oeuvre pour que l'intégrité des politiciens soit désormais garantie.

Revue possibles
Été 1988

possibles
VOLUME 12 • NUMÉRO 3 • ÉTÉ 1988



BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

PROVINCE

TÉLÉPHONE

CI-JOINT

MANDAT-POSTE AU MONTANT DE 18,00 \$ POUR UN ABONNEMENT À QUATRE NUMÉROS À COMPTER DU NUMÉRO.....

Le numéro: 6,00 \$

Revue Possibles,
B.P. 114,
Succursale Côte-des-Neiges,
Montréal, Québec
H3S 2S4

Dans l'Abitibi-Témiscamingue

La nouvelle station radiophonique est-elle française ?

LIBRE OPINION

ANDRÉ RICHARD

Lettre adressée à M. André Bureau, président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

LE 10 JUILLET 1987, le CRTC annonçait sa décision d'émettre une nouvelle licence permettant l'établissement d'une station radiophonique MF d'expression française devant servir l'Abitibi-Témiscamingue. Ce permis était accordé au groupe 149178 Canada Inc. dont l'adresse était à Ottawa. C'est ainsi que le nouveau poste CJMM/Rouyn-Noranda et CJMV/Val d'Or entrerait en ondes le 19 juin dernier.

Il est à noter que ce permis, le der-

nier disponible pour l'établissement d'un poste d'expression française fut décerné au groupe ayant proposé le plus bas pourcentage de musique d'expression française (55 %) parmi les cinq requérants. L'approbation fut néanmoins conditionnelle à l'effet que le nouveau poste devait augmenter cette proportion au seuil (si ridicule soit-il) de 65 % de musique francophone dans les années à venir.

C'est ce poste en fait qui s'annonce sous l'étiquette de « Dance Music », le « feeling » de l'Abitibi, poste aux titres d'émissions et à la programmation musicale qui ne reflètent aucunement l'identité, la culture, voire la langue des gens de l'Abitibi-Témiscamingue, poste qui ne nous reflète aucunement. Une supposée « nouvelle station » qui n'est ni plus ni moins qu'un « calque » de l'américain servant à éroder l'essence même de ce que nous sommes. Poste qui est aussi polluant au niveau de notre culture, que le sont les cheminées de la mine ! Un poste soit disant « d'ex-

pression française » indigne de prendre racine dans notre région.

Je ne connais trop les balises du CRTC en ce qui a trait à l'application des critères devant assurer une programmation musicale (toujours aussi ridicule) à 55 % ou à 65 % francophone sauf qu'un trop grand nombre de postes, particulièrement la chaîne en question, savent fortement bien les manipuler pour créer à leur guise, l'ambiance qui leur plaît et dont le résultat est fort incohérent avec les normes prescrites. On n'aura qu'à regarder la publicité que le poste en question fait au sujet de son palmarès musical pour apprécier la place qu'il accorde à la chansonnette d'expression française. Un simple calcul démontre que la proportion de chansonnette francophone est de 16 % !

On pourrait croire que le mot qui se passe chez les radiodiffuseurs est que l'important est d'avoir la licence, c'est-à-dire, le pied dans la porte; après, on fera bien ce que l'on vou-

dra ! Pourtant, le CRTC n'est-il pas aussi bien mandaté à assurer le respect des valeurs culturelles de l'environnement desservi qu'à veiller à la solidité des assises financières des stations ?

Le jugement favorisant le groupe Radiomutuel a été basé, selon le texte de la décision, sur « la nécessité d'augmenter la diversité des services de radiodiffusion dans notre région ». Pourtant, la formule qu'a adoptée ce nouveau poste est très similaire, quoique beaucoup mieux rodée, à celle de la Radio Communautaire existante. Un CIRC professionnel, quoi ! Ne reste que CKRN mf (Radio-Nord) qui nous offre une certaine macédoine avec des éléments de Radio-Canada AM, de rock léger et parfois moins, et de musique variée. Toute une diversité, n'est-ce pas ?

La radiodiffusion par câble de son côté complète le tableau par MUCH MUSIC (angl. — Toronto), CFMO (angl. — Ottawa), CHEZ-106 (angl.

— Ottawa) et un autre poste anglophone de Terre-Neuve. Les deux seuls postes d'expression française disponibles par câble sont RADIO-CITÉ mf de Montréal (émis en stéréo mais capté uniquement en mono) et Radio-Canada MF. Vous constaterez que nous sommes loin d'être gâtés en matière de radiodiffusion française de qualité. On pourrait se demander si une communauté anglophone tolérerait bien longtemps une situation réciproque.

Je demande par la présente que le CRTC prenne les moyens nécessaires pour non seulement « franciser » le poste CJMM MF selon les normes établies (et plus encore) mais qu'il étudie en plus la possibilité d'améliorer la situation de la radiodiffusion en Abitibi-Témiscamingue afin qu'un poste d'expression française (tels CIEL MF Longueuil ou CIME MF Laurentides), ayant une ambiance musicale plus française, plus douce et plus sereine, soit disponible à la population.



Union des écrivains québécois
Assemblées publiques, résolutions et déclarations de 1837-1838
textes présentés par Jean-Paul Bernard

Ces résolutions et déclarations, tant des patriotes que des loyalistes, n'avaient jamais été publiées intégralement. Les voici réunies dans cet ouvrage qui entend marquer, de cette façon, le 150e anniversaire des événements de 1837-1838.

308 pages
16,95 \$

vlb éditeur LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

René Lévesque cherche toujours Champlain

QUÉBEC (PC) — M. René Lévesque et son acolyte, l'archéologue Charles Beaudry, ne lâcheront pas la piste. Les fouilles à la chapelle Saint-Joseph pour retrouver la sépulture de Samuel de Champlain reprendront le 6 septembre prochain.

M. Lévesque, l'œil pétillant d'enthousiasme, a profité d'une conférence de presse hier pour lancer une levée de fonds afin de poursuivre les fouilles.

« On aurait besoin de \$5.000, a déclaré M. Beaudry. On compte six semaines de travail; trois pour les

fouilles et autant pour la rédaction du rapport. »

Un permis avait été émis par le gouvernement du Québec pour permettre à MM. Lévesque et Beaudry de poursuivre leurs travaux et ils ont la ferme intention de tenir leur engagement.

Le duo a aussi annoncé la création du comité Champlain qui aura pour mission de promouvoir l'histoire et l'archéologie au Québec et poursuivre les recherches portant sur Champlain et son époque. Ils veulent, par là, rassembler tous les interres-

sés et accueillent toute théorie plausible sur la localisation de la sépulture de Champlain.

Du même souffle, M. Lévesque a annoncé que même si le tombeau n'était pas dans la chapelle Saint-Joseph de la Basilique de Québec, il a la ferme volonté de poursuivre les recherches ailleurs.

Une autre théorie a été proposée, hier, par un autre archéologue amateur, M. George Gauthier-Laroche. Le tombeau et la chapelle de Champlain pourraient bien être en plein centre de la rue Buade, tout près de

la rue du Fort.

M. Laroche, qui s'est joint au comité Champlain, est aussi convaincu que MM. Lévesque et Beaudry: « Le mystère du tombeau de Champlain est ténébreux. Il faut faire flèche de tout bois. Il nous faut une preuve authentique de son existence. »

On se rappellera que le gouvernement du Québec avait refusé un permis de fouilles à René Lévesque après qu'un groupe de travail eut acquis la « quasi » certitude que la sépulture découverte n'était pas celle du fondateur de Québec.



Jean-V.
DUFRESNE

▲ Montréal

Nos ministres à Saint-Basile

La plus dangereuse des retombées de Saint-Basile-le-Grand, c'est que le Gouvernement est dépassé, le ministre de l'Environnement est dépassé, les médias sont dépassés. Et le bon peuple aussi. Seuls les politiciens s'imaginent pouvoir survivre au nuage noir: Robert Bourassa, maître à-cassette — on pensait qu'il avait oublié le genre — nous déclare que le nuage noir, c'est grave mais pas dramatique; Benoît Bouchard et Tom Macmillan, respectivement ministre fédéral de l'Environnement et des Transports, se pointent dans une arène pour nous raconter qu'Ottawa fera tout son possible, mais que, le savez-vous? l'application de la loi est de compétence provinciale.

J'avais l'impression profondément burlesque d'assister à une conférence fédérale-provinciale sur l'Accord du Lac Meech, cependant qu'une jeune mère demandait, éplorée, à tort ou à raison peu importe, si elle devait cesser d'allaiter son enfant à cause des BPC.

Je me demande, tout simplement, si les furanes et les dioxines sont au courant de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord. En tous cas, les évacués de Saint-Basile le savent maintenant, et comme a lancé l'un d'eux aux ministres, « qu'éce que vous êtes venus faire icitte, vous aut' câlisse! » Je m'excuse pour le blasphème indigné, mais il est des indignations qui ne pouvaient s'exprimer autrement, jeudi, dans le restaurant de la patinoire municipale de Saint-Basile.

Et Antonio Flaman, directeur d'Environnement-Québec, qui nous répond, lui, qu'il ne peut nous dire ce qu'il sait « parce qu'on m'a dit de ne pas le dire ». Je le cite textuellement, entre guillemets de rigueur, mégaphone au bout du bras.

Son ministre, Clifford Lincoln, rêve-t-il de faire contre mauvaise fortune bon cœur? Dans ce jeu de gamblers mississippiens qui résume en gros les maquignonnages de pouvoirs pour détourner chacun à son profit la cagnotte du Conseil des ministres, il possède désormais au moins une carte de plus pour s'offrir des cannettes de petits pois du président du Conseil du Trésor, M. Paul Gobeil, quelques deniers additionnels pour le cas où un nuage, la prochaine fois, serait poussé droit et franc sur le centre-sud de Montréal.

Puisse Québec remercier les dieux. Un baril de BPC sur cinq seulement a brûlé. Si on avait eu les vents stagnants du 14 juillet dernier — vous vous souvenez de l'inondation? — le nuage noir aurait fait coule sur Montréal durant douze heures. La surenchère entre nos cinq quotidiens, nos cinq réseaux télé et notre vingtaine de stations radio aurait engendré une panique immonde, à défaut d'informations fiables, découpées comme c'est l'usage à Québec, en minces tranches de salami.

Mais j'ai une question pour M. Lincoln. Lorsqu'il fut nommé ministre de l'Environnement en 1985, il apprit que l'entrepôt de Saint-Basile ne répondait pas aux normes de sécurité. Et il avoue, hier, avoir refusé d'apporter lui-même les correctifs, parce qu'il ne voulait pas que le Gouvernement se « substitue » aux responsabilités du propriétaire, ce Canadien errant des BPC, M. Marc Levy, au nom du principe, tenez-vous bien, du « pollueur payeur ». C'est comme si le directeur de la police de la CUM, M. Roland Bourget, en invoquant une politique budgétaire, nous informait que son escouade anti-bombes refusait de désamorcer un engin sous les gradins du Stade Olympique parce que les terroristes ne veulent pas s'en occuper.

Nous suggérons au ministre de relire la loi sur l'Environnement, qui fait au ministre responsabilité d'intervenir en lieu et place du propriétaire lorsque ce dernier refuse d'assumer ses responsabilités, et de le facturer pour les coûts, ceci en vertu d'un pouvoir de substitution clairement énoncé dans la loi (art. 115.1).

Saint-Basile, ce n'est pas qu'un *close call* écologique, c'est un désastre dans les rapports entre les autorités, les citoyens et les fonctionnaires qui sont censés les renseigner. Depuis 72 heures, et ce matin encore, les évacués ne savent guère rien de plus que la veille, sinon que le marché immobilier de Sainte-Julie consistera peut-être à court terme la première victime des retombées toxiques. Et je ne serais pas étonné si on leur annonçait lundi que tout le périmètre est interdit pour encore une semaine de plus.

Ne blâmons pas trop vite les autorités municipales pour leur incapacité pathétique, ni les citoyens qui ont fait la sourde oreille aux prophètes marginaux de l'écologie qui depuis trente ans appréhendaient gauchement les pires tragédies. Nous sommes tous victimes d'un désolant paradoxe. L'État nous chante depuis les années cinquante qu'il veille sur nous, du berceau jusqu'au cercueil. C'était tentant, nous en avons profité comme des petits fous mais nous y avons laissé la peau de notre autonomie, comme citoyens, comme institutions, et avec elle tous nos réflexes d'auto-défense. Nous avons fait confiance à l'État sûr de lui en toutes choses, et payé l'écot de cette confiance en tolérant qu'il perçoive de la famille moyenne 50 % de ses revenus en impôts et prélèvements de toute sorte, pour assurer au moins la survie biologique de l'espèce. Et l'on se rend compte, soudain, dans un pays à l'aube de la révolution post-industrielle, qu'un État laisse traîner des déchets qui eussent enterré sept fois la ville de Troie.

toyens de Sainte-Julie et dimanche les citoyens de St-Bruno feront de même.

Postes

La société allègue ne pas pouvoir se permettre de payer la demi-heure de diner réclamée sans compensation au niveau de la productivité du côté du syndicat.

Le syndicat rétorque avoir offert de négocier la question de la productivité après la signature du contrat de travail et laisser tomber la demi-heure payée si, à l'expiration du contrat, l'affaire n'est toujours pas réglée.

Postes Canada a rejeté cette suggestion.

Pour la direction de la société, le refus du syndicat de laisser le personnel de bureau se prononcer sur l'entente intervenue à leur sujet viole les dispositions du Code du travail fédéral, une analyse avec laquelle le président du syndicat Stephen White est en désaccord.

Ce dernier ajoute que le sentiment de solidarité est tellement fort entre les deux groupes que, ordre du conseil ou pas, les employés de bureau et de l'administration ne retourneront pas au travail tant qu'un règlement ne sera pas conclu pour toutes les parties.

« Nous avons failli amener les parties à un règlement, mais l'entente n'était pas possible », a déclaré aux journalistes le médiateur fédéral Mac Carson, qui se retire maintenant du dossier.

« Je suis très déçu. Qui ne le serait pas?... Il ne reste plus aux parties qu'à régler le conflit entre elles ».

M. White, lui, fulminait: « Ils veulent une grève, une vilaine grève, et ils la veulent pour des raisons politiques. J'en ai assez de ces corporations de la Couronne, et en particu-

lier celle-ci, qui sont utilisées par Brian Mulroney et son gouvernement dans un but politique alors que les travailleurs du Canada veulent tout simplement obtenir des conventions collectives et qu'on les laisse tranquilles ».

M. Harold Dunstan, négociateur en chef à Postes Canada, s'est pour sa part contenté d'indiquer que son offre finale correspondait à la recommandation faite dans un rapport de conciliation publié avant la grève et qui reconnaissait le droit à un temps de repas payé pour les techniciens.

Agitation

Les enseignants perçoivent des traitements inférieurs au salaire minimum garanti, il est question de grève générale au niveau de cette république, la plus développée de la Fédération yougoslave avec la Slovaquie.

Les contrôleurs aériens yougoslaves maintiennent, quant à eux, un mot d'ordre de grève générale pour le 10 septembre. Ce serait la première fois qu'une grève toucherait l'ensemble d'une profession en Yougoslavie.

Doublées d'une agitation politique, caractérisée par des meetings de protestation contre la situation difficile des Serbes et Monténégrins au Kosovo, ces grèves en cours et en prévision ne manquent pas d'inquiéter les dirigeants du pays, qui craignent de se retrouver dans une situation semblable à celle du pouvoir communiste en Pologne.

Annouçant jeudi la tenue en septembre d'un plénum de la Ligue des communistes, le secrétaire du parti, M. Stephane Korosec, avait reconnu qu'il était « de plus en plus difficile de contrôler une situation qui n'a jamais été plus près d'une grève générale » en Yougoslavie.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

Vol

de dollars, et qui sont situés à l'intérieur des guichets automatiques. Pour y avoir accès, le préposé qui l'approvisionne en billets de banque doit d'abord posséder une clé qui lui permet d'entrer dans le cubicule où se trouve le guichet. Ce ne sont pas tous les guichets qui en ont un. Il doit ensuite neutraliser deux systèmes d'alarme en s'identifiant par téléphone à la centrale avec laquelle ceux-ci communiquent (le premier contrôle l'aire même du cubicule, alors que le second se déclenche dès l'ouverture de la porte du guichet automatique). Le préposé insère alors une clé dans le guichet, effectue la combinaison qui l'ouvrira et dépose (ou retire!) l'argent qui se trouve dans la « réserve » du coffre fort situé dans la partie inférieure du guichet.

Ce serait l'hypothèse la plus vraisemblable qui expliquerait dans quelles circonstances ont eu lieu toutes les disparitions de fonds survenues chez Desjardins depuis six mois.

Selon une source, il est relativement facile, pour quelqu'un qui connaît bien le mode de fonctionnement des systèmes d'alarme, de s'emparer des billets de la réserve du guichet, une fois qu'il a mis la main sur la clé qui donne accès au cubicule et au coffre fort. « Et il est encore plus facile de le faire quand le guichet automatique est à découvert dans la succursale, car au lieu de trois systèmes d'alarme vous en avez plus que deux à déjouer, celui de la succursale même et celui du coffre fort du guichet. De toutes façons, des disparitions de fonds dans des guichets automatiques, il y en a plusieurs, mais il est évident que toutes les institutions financières vont le nier ».

Chez Desjardins, on a tenu à préciser une nouvelle fois que les égarés pouvaient continuer à effectuer, en toute sécurité, leurs transactions par le biais de leur réseau de guichets automatiques.

Du côté de chez Secur, filiale de Desjardins, qui approvisionne les guichets automatiques de la majorité des institutions financières de la région de Montréal, M. Robert Quenneville, vice-président au transport des valeurs, a indiqué « qu'à sa connaissance, il n'y avait absolument aucune raison de soupçonner que les

agents de sécurité de la firme puissent être impliqués dans les disparitions de fonds survenues dans les caisses populaires au cours des derniers mois ».

Festival

ment qui attendent dans le cœur des cinéphiles.

Mira Nair, avec *Salaam Bombay!* (que l'on peut voir aujourd'hui à 14 h 20 au Maisonneuve), a réussi de façon magnifique le couplage d'un film d'auteur, dont l'ensemble constitue un « regard », ce qui est la marque d'une oeuvre, avec un scénario classique et populaire, très grand public, où la dérive d'un gamin laissé à lui-même dans le ventre d'une ville provoque une attention constante, comme le roman allemand d'avant le cinéma nous y avait habitué.

Film d'apprentissage, comme on dit roman d'apprentissage, *Salaam Bombay!* montre un gamin de dix ans, abandonné par un cirque ambulancier, qui se retrouve dans les quartiers de misère et de crime de Bombay, où il fera mille besognes pour gagner ces 500 roupies (environ \$40) qui lui permettront de retourner dans son village. Il ne les aura jamais, Bombay étant impitoyable, et le monde dans lequel il se glisse étant une jungle où tout, toujours, partout, vous pousse dans le cercle vicieux de l'exploitation où le plus rusé l'emporte avant de se faire lui-même escroquer.

Krishna, qu'on baptise *Chaipau* (celui qui porte le thé) parce qu'il travaille pour un fournisseur qui comptabilise ce qu'il lui doit sans jamais le payer, s'attachera à un vendeur de came qui mourra complètement défilé, il s'amourachera d'une vierge que l'on entretient pour le prix qu'elle vaut dans un bordel, et, après s'être évadé d'une prison où on l'a jeté sans raison, il finira par tuer le maquereau qui contrôle le crime du coin et qui est le père d'une petite copine qui finira prisonnière.

Un monde dur, sans merci, mais sur lequel le regard (magistralement contrôlé) de Mira Nair réussit à débusquer l'amour qui palpite entre ces épaues et ces victimes d'une ville surpeuplée. Mira Nair signe un très beau film, un grand film, qui rejoint la qualité d'observation de Louis Malle dans *Calcutta*, mais qui ajoute à ce regard documentaire et extérieur de Malle une couleur et une sensibilité absolument personnelles, perçantes, justes, troublantes, et sans aucune condescendance. *Salaam Bombay!* est le meilleur film de la compétition officielle jusqu'à maintenant.

Agnès Varda, elle, la vieille Varda qui inventait presque la Nouvelle vague avec *La Pointe courte* en 1955, et

dont le cinéma est demeuré l'un des plus jeunes de France, par le génie du regard (elle aussi), et l'intelligence du récit toujours renouvelé, elle n'est pas en compétition, mais son film, *Kung Fu Master*, présenté « hors concours », aurait pu tout emporter. Il a été, hier, le plus applaudi du festival.

Interrogée en conférence de presse sur la carrière de son film, Varda a déploré que la sortie en France ait été « sabotée » par un distributeur « qui a mal fait son métier ». Elle a expliqué que, en mauvais termes avec des directeurs de salles, le distributeur n'a pu faire autrement que sortir son film « au fond du 15^e arrondissement ». On a pédalé dans la choucroute, a-t-elle dit en riant, mais en soulignant que la critique avait toutefois été bonne.

On a écrit, ici au DEVOIR, depuis Berlin, comment ce diptyque (*Kung Fu Master* est le second volet après *Jane B.* par Agnès V.), s'il n'a pas eu en France l'impact de *Sans toit ni loi*, est pourtant remarquable. Avec la comédienne Jane Birkin, Varda a d'abord signé un « portrait », à la manière des peintres, et le second volet, celui qu'on a vu hier, est fait à partir d'un scénario imaginé par Birkin durant le tournage de *Jane B.* par Agnès V. Il est dommage que le festival n'ait pas programmé les deux titres, quoique chacun forme un tout.

Dans *Kung Fu Master*, le sujet est aussi délicat que magnifique de justesse. Birkin joue une femme dans la quarantaine qui tombe amoureuse d'un garçon de 14 ans, et part avec lui dans une île pour vivre cet amour. Ils se séparent, ensuite, tout étant fait pour qu'une femme et un gamin ne puissent continuer ensemble.

Agnès Varda disait en conférence de presse, hier, que son film « raconte un amour entre personnes qui ne sont pas cataloguées comme assemblables », « des amours autres que classiques ». Mais son film, étonnamment puissant dans une apparente légèreté, qui cache un peu de détresse, est tout entier axé vers l'idée que ces amours sont aussi normales que toutes les autres lorsqu'on approche de son intimité, de son intérieur.

« Ce film, a dit Birkin en conférence de presse, c'est beaucoup plus le dernier amour d'un enfant que le premier amour d'un homme; et puis, c'est aussi la possibilité pour une femme de rentrer à nouveau, une dernière fois peut-être, dans le monde de l'enfance ».

On pense à l'affaire Gabrielle Lussier, il y a 20 ans en France, une institutrice qui s'était suicidée en prison pour avoir eu le même type de liaison (quoique le garçon avait 17 ans). Un chemin énorme a été fait. Et le film de Varda n'a pas fait scandale. Ce qui a permis d'aller voir, au-delà de l'anecdote et de la différence d'âge, comment un amour, réel, bref, peut, par le cinéma, atteindre aux beautés subtiles et tendres que lui donne cette routine du cinéma qui a nom Varda, et qui donne une preuve de plus de son immense talent et de la place de premier plan qu'elle occupe toujours dans le cinéma occidental.

Agnès Varda, avant de quitter la presse, a tenu à rendre hommage à Patrick Straram, décédé il y a quelques mois, qui était de ses amis et qui « n'est pas là, pour la première fois ». Il avait ce lyrisme et cette folie qui manque parfois aux relations avec les journalistes », a-t-elle ajouté.

Marc Levy

avait été signifiée hier au bureau d'avocats Martineau & Walker et en particulier à Me E. Isseman, qui représente les intérêts de M. Levy. La mise en demeure a été adressée au nom de la North Central Dynamics, qui semble présentement le véhicule corporatif de Marc Levy, actuellement en Floride, où il est l'objet d'une véritable chasse de la part de la presse électronique anglophone.

Des caméras de Radio-Canada avaient même été installées hier après-midi devant une résidence de Fort Lauderdale dans l'espoir d'y filmer une silhouette similaire à celle de la photo publiée hier dans LE DEVOIR.

La direction régionale de la Mauricie du ministère québécois de l'Environnement a aussi signifié une entremise en demeure hier à Marc Levy, via le même procureur. Le document juridique réclame des correctifs en moins de 48 heures au dépôt de Shawinigan-Sud où 5.000 gallons de BPC sont entreposés sans permis depuis 1985.

Le ministère exige l'installation d'un système d'alarme contre les incendies qui fonctionne en permanence et qui soit relié à une firme de Shawinigan. Actuellement, le système est relié à un centre d'agents de sécurité de Montréal.

Le ministère demande aussi l'installation d'extincteurs portatifs aux halons et que soit colmatée rapidement une brèche dans le plancher de ciment, tout près d'un mur extérieur. On demande aussi de refaire l'implémentation des barils d'une façon plus sécuritaire afin qu'aucun ne soit appuyé sur les murs.

La directrice régionale du ministère, Mme Suzanne Giguère, a expliqué que soudain intérêt pour les conditions d'entreposage à l'entrepôt de Shawinigan par les « inquiétudes »

manifestées par les autorités municipales.

Elle ajoute que le ministère n'a pas jugé bon d'exiger le renouvellement du permis de cinq ans accordé en 1980 à Marc Levy « parce qu'on n'y entreposait plus de nouveaux BPC ». Elle reconnaît toutefois que l'entreposage lui-même semble une activité couverte par la réglementation.

À Saint-Basile, toute une batterie de nouveaux tests a été amorcée hier pour augmenter dans certains secteurs le nombre de données disponibles. Dans les endroits les plus susceptibles d'avoir été contaminés à la dioxine, on a entrepris des tests d'air ambiant dans certaines résidences.

Même si officiellement, on dit toujours que le mot d'ordre d'évacuation pourrait être levé dans certains cas lundi soir à la suite de l'annonce des tests de dioxine, chercheurs et fonctionnaires affichent beaucoup moins d'optimisme en privé. Certains disaient qu'il faudrait au moins 10 autres jours pour obtenir des certitudes dans les cas les plus critiques puisqu'il faudra, au besoin, entreprendre des tests beaucoup plus localisés, voire rue par rue dans certains cas.

Le ministère de l'Environnement a par contre rendu public des tests de BPC effectués dans le secteur de Saint-Bruno de Montarville. Les quantités de BPC relevées à ces endroits sur des surfaces métalliques et dans le sol étaient très en deça des normes de sécurité.

Le ministère affirmait par ailleurs hier qu'aucune zone actuellement habitée ne présentait le moindre indice de contamination et que les pics de BPC relevés dans le Domaine des Hauts-Bois n'avaient pas de chances d'indiquer une contamination plus étendue.

Sinistres

seront toutefois pas disponibles immédiatement, ont mis en garde hier les autorités, mais plutôt « dans quelques jours ». Ces tests visent surtout à mesurer le niveau d'intoxication en vérifiant l'état du foie des personnes exposées.

Pour éviter l'engorgement, l'hôpital a demandé aux municipalités d'assurer la coordination et le transport des sinistres. Des autobus assureront le transport des citoyens vers l'hôpital. On ignorait encore hier soir tous les détails de cette opération.

Dès le début de l'après-midi, des infirmières et des travailleurs sociaux étaient présents dans les lieux d'hébergement, notamment à l'école De la Chanterelle de Saint-Basile, pour répondre aux inquiétudes des citoyens.

Une cinquantaine de sinistres ont fait appel à leurs services. Bien peu d'évacués demeurent encore dans les écoles et le Centre de bénévolat de Saint-Basile dispose encore d'une centaine de places d'hébergement non utilisées.

Plusieurs centaines de personnes sont retournées chez elles hier. Dans la nuit, les récupérations d'animaux domestiques se sont poursuivies jusqu'à deux heures du matin.

En fin d'après-midi, le personnel du CLSC ignorait encore que tous les sinistres étaient invités, dès la fin de semaine, à se rendre à l'hôpital Charles-Lemoyne.

La planification du programme, terminée en fin d'après-midi et communiquée à 16h30 aux journalistes n'avait pas encore été transmise au personnel des deux CLSC du territoire.

Un plan de suivi médical à plus long terme pourrait être mis en place au cours des prochains jours. L'étendue et la durée de ce programme dépendra des données de contamination, précisait-on hier auprès du ministère de la Santé du Québec. Ce programme pourrait être de quelques mois ou de quelques années, selon la gravité de la contamination.

« Tout dépend de ce que nous trouverons », a déclaré hier le docteur Marc Dionne, responsable de la santé publique auprès du ministère de la Santé du Québec.

Les sinistres ne sont pas forcés de se soumettre à ces examens, confirmait-on hier. De prime abord, les autorités souhaitent surtout examiner les personnes à plus hauts risques, les pompiers et les femmes enceintes, par exemple.

« Nous avons finalement décidé d'étendre le programme à tout le monde », a expliqué hier le toxicologue Albert Nantel. Même si nous ne pensons pas que la santé des gens soit menacée.

Toutes les femmes de la région qui allaient et souhaitent faire analyser leur lait, par mesure de précaution, pourront aussi le faire à l'hôpital Charles-Lemoyne.

Les sinistres peuvent aussi obtenir de l'information en communiquant avec un numéro de téléphone central diffusé hier par les stations de radio.

Tous les évacués de Saint-Basile qui le désirent peuvent prendre des repas chauds au Centre de bénévolat de la ville qui avait retrouvé un calme relatif hier après trois jours de confusion.

Les résidents de quelques-unes des villes voisines s'inquiètent. Ainsi il y a eu hier soir rencontre des ci-

LE MENU DU JOUR



Deux meurtres. D'abord, un jeune chômeur plutôt frêle tue un chauffeur de taxi antipathique. Ensuite, la justice s'empare de ce garçon pour le pendre. Tu ne tueras point, du Polonais Krzysztof Kieslowski, décrit rigoureusement ces deux meurtres. Le premier est long, difficile, presque interminable. Le second est bref, propre, clinique. Les deux sont horribles. Réalisés dans le cadre d'une série sur les dix commandements, ce film a remporté le Prix du jury au Festival de Cannes.

The Raggedy Rawney est réalisé par l'acteur Bob Hoskins, déjà gagnant d'un prix d'interprétation, à Cannes, pour *Mona Lisa*. C'est l'histoire d'un jeune déserteur qui trouve refuge chez des gitans (Parisien 2, 9 h et 22 h).

Comédie est l'un des deux films de Jacques Doillon à être présentés au FFM, cette année. Une histoire d'amour et de passé qui hante, avec Jane Birkin et Alain Souchon (Parisien 4, 11 h 10 et 19 h, et dimanche à 13 h).

Little Vera est réalisé par Vassili Pitschul, un réalisateur soviétique âgé de 27 ans, et dresse le portrait d'une adolescente désinvolte qui s'amourache d'un étudiant en métallurgie (Théâtre Maisonneuve, 11 h 50 et 18 h 50, et, dimanche, Théâtre Port-Royal, 16 h 20).

Le Maître de musique, film belge réalisé par Gérard Corbiau, décrit la vie d'un maître de musique qui, au début du siècle, abandonne la scène pour se consacrer à deux seuls élèves, qu'il condamne à la perfection dans l'exercice de leur art (Théâtre Port-Royal, 17 h, et, di-

manche, Parisien 2, 9 h).

Prisonnières, un drame se déroulant dans un centre de détention pour femmes, est réalisé par Charlotte Silvera, dont le premier long métrage, *Louise l'insoumise*, était un petit bijou (Théâtre Port-Royal, 19 h 20).

Urgences est l'occasion, pour le photographe Raymond Depardon, de scruter l'urgence de l'Hôtel-Dieu de Paris, de voir arriver malades et miséreux, de regarder travailler les médecins et d'étudier ce premier contact entre la médecine et la maladie (dimanche, Parisien 5, 9 h).

De sable et de sang est le troisième film de Jeanne Labrunie à être projeté au Québec après *La digue* et *La part de l'autre*. Une histoire de torero avec Sami Frey et André Dussolier (dimanche, Parisien 4, 11 h et 19 h 20).

Drowning by Numbers fera sans doute courir les inconditionnels de l'Anglais Peter Greenaway, qui revient encore une fois avec une oeuvre ludique, où l'esthétique calculée est à l'origine d'un univers morbide (dimanche, Parisien 2, 11 h 10 et 22 h 40).